

Données sociales de la branche des services de l'automobile



Édition 2015

Depuis 2009, le pilotage du rapport de branche est confié par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile à l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) de l'ANFA. La première partie du rapport est consacrée au dénombrement des emplois, des entreprises et de la formation. La seconde partie du rapport porte sur les conditions d'emploi. Une troisième partie est dédiée aux explications méthodologiques de construction du rapport.

Principales observations

125 502 ENTREPRISES ESTIMÉES EN 2014

- Il est constaté une augmentation du nombre d'entreprises quasi-générale (due en grande partie aux auto-entrepreneurs), seuls deux secteurs gardent un nombre d'entreprises stable : les stations-service (activité pour laquelle le statut d'auto-entrepreneur n'est pas possible) et la location longue durée. D'après l'INSEE, sur 17 941 entreprises créées en 2014, 9 171 (soit 51 %) ont le statut d'auto-entrepreneur. Cependant, selon l'ACOSS, au 31/12/2014, les auto-entrepreneurs économiquement actifs étaient au nombre de 11 357 pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 15 573 euros.
- Le nombre d'entreprises de 10 salariés et plus continue de diminuer entre 2004 et 2014 : -8,6%, soit environ 650 entreprises.

395 229 EMPLOIS SALARIÉS EN 2014

- L'emploi diminue nettement depuis 2008. Une perte de 23 675 emplois est en effet observée dans la branche entre 2008 et 2014. Cependant, des disparités peuvent être observées en fonction des secteurs d'activité et de la taille des entreprises.
- La diminution de l'emploi impacte principalement le commerce de véhicules légers, secteur fortement soumis à la conjoncture économique nationale et qui connaît une baisse continue de l'emploi depuis 2002. La baisse de l'emploi dans les stations-service, qui s'est accélérée à partir de 2002, se poursuit. Les secteurs du deux-roues, de la location courte durée ainsi que le commerce de détail d'équipements automobile sont également affectés par des pertes d'emplois. A contrario, certains secteurs enregistrent une augmentation du nombre de salariés entre 2012 et 2014 : la réparation de poids lourds, le contrôle technique, l'enseignement de la conduite, la location longue durée et les démolisseurs-recycleurs. Le secteur de la réparation automobile, quant à lui, qui était en baisse depuis deux ans, reste stable cette année.
- Les entreprises de 10 salariés et plus représentent 6,0% des entreprises et près de 60,6% des salariés. Il est constaté une augmentation de l'emploi dans les entreprises de moins de 10 salariés (+0,6% entre 2013 et 2014) et une baisse moins marquée que les années précédentes dans les entreprises de plus de 10 salariés (-1,9% entre 2013 et 2014 alors qu'on observait -2,3% entre 2012 et 2013).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

- 22,7% des salariés sont des femmes. La part des femmes dans la branche des services de l'automobile est presque deux fois plus faible que dans l'ensemble du secteur du Commerce où 52% des salariés sont des femmes.
- Concernant les catégories socioprofessionnelles des salariés, les hommes occupent principalement des postes d'ouvriers qualifiés (53%), tandis que 68% des femmes occupent des postes d'employés.
- La branche des services de l'automobile se distingue fortement des autres secteurs d'activité concernant l'emploi d'apprentis, stagiaires ou contrats aidés, puisque leur part représente 5,3% contre 2,7% pour l'ensemble du secteur du Commerce. Les principales caractéristiques de l'emploi restent les mêmes entre 2013 et 2014.

FORMATION

- En matière de formation, concernant les métiers spécifiques à la branche, on notera qu'il y a près de 52 500 jeunes en formation initiale et d'insertion à la rentrée 2014. Cette rentrée se caractérise par un repli des effectifs en apprentissage en baisse de - 6,8 % (1 424 jeunes en moins) alors que les lycées stabilisent leurs effectifs (+ 1,1 % entre les rentrées 2013 et 2014). Les embauches en apprentissage étant fortement corrélées à l'évolution de l'emploi, cette baisse est observée tous secteurs de formation confondus (- 3,4% de contrats signés en 2014 par rapport à 2013).
- En 2014, la formation continue prise en charge par l'ANFA concerne près de 59 000 salariés, soit 14,9% des salariés de la branche. La proportion de salariés formés dans la branche reste relativement stable depuis 2007 variant de 15 à 16%.

Partie 1

Données exhaustives de la branche

7

1 - Données de cadrage par activité de la branche

8

1.1 - Dénombrement des entreprises	8
1.2 - Dénombrement des établissements	10
1.3 - Dénombrement des salariés	11

2 - Zoom sur les entreprises

12

2.1 - Historique du nombre d'entreprises	12
2.2 - Répartition des entreprises par région	13
2.3 - Répartition des entreprises par département	15
2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille	17
2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale	18

3 - Zoom sur les emplois

20

3.1 - Historique du nombre de salariés	20
3.2 - Répartition des salariés selon le sexe	21
3.3 - Répartition par région des salariés et nombre moyen de salariés par entreprise	22
3.4 - Répartition par département des salariés	23
3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise	24
3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise	25
3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise	26
3.8 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe	27
3.9 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise	28
3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle	29
3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe	29
3.12 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise	30

4 - Zoom sur l'appareil de formation

31

La formation initiale et d'insertion

4.1 - Historique depuis 2001 des effectifs selon le mode de formation	31
4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale par niveau de formation (hors CQP)	32
4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale par diplôme ou titre visé	32
4.4 - Historique des résultats aux examens par mode de formation	34

La formation continue

4.5 - Historique des salariés en formation continue	35
4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe	35
4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation	36
4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation	36
4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par nature de formation	37
4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise	37

Partie 2

Données d'échantillon (source : IRPAUTO)

39

1 - Les mouvements de personnel

40

1.1 - Nombre d'embauches

40

1.2 - Nombre de départs

42

1.3 - Solde embauches-départs

45

2 - Les rémunérations

46

2.1 - La masse salariale brute

46

2.2 - Le niveau des rémunérations

48

3 - Les conditions de travail

50

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

50

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

51

3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activité de la branche

52

3.4 - Absences

53

4 - Les horaires de travail

54

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

54

4.2 - Le forfait jour

54

4.3 - Les heures supplémentaires

55

5 - Les travailleurs handicapés

56

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés selon l'activité et la taille de l'entreprise

56

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

57

Annexes

59

1 - Glossaire des concepts

60

2 - Note technique

68

3 - Table de correspondance des codes NAF

73



Partie 1
Données exhaustives
de la branche

1. Données de cadrage par activité de la branche

1.1 - Dénombrement des entreprises

Secteur d'activité	Code NAF	2012	2013	2014*
Commerce automobile	4511Z	29 623	31 413	33 591
	4519Z	1 430	1 504	1 681
	Total	31 053	32 917	35 272
Réparation automobile	4520A	42 448	45 253	48 454
	4520B	1 834	2 093	2 594
	Total	44 282	47 346	51 048
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	4 909	5 369	6 072
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	3 487	3 436	3 418
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	5 956	6 155	6 469
	4764Z	825	907	982
	9529Z	229	254	278
	Total	7 010	7 316	7 729
Contrôle technique automobile	7120A	4 607	4 788	5 037
Écoles de conduite	8553Z	9 801	10 311	10 947
	8559B	12	14	14
	Total	9 813	10 325	10 961
Location courte durée	7711A	2 943	3 275	3 641
	7739Z	34	31	28
	Total	2 977	3 306	3 669
Location longue durée	7711B	456	453	451
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	166	193	205
	4532Z	171	184	184
	Total	337	377	389
Parcs de stationnement	5221Z	984	1 135	1 456
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		109 915	116 768	125 502

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire pages 62-63

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non Déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 116 768 entreprises en 2013 et elles sont estimées à 125 502 en 2014. L'augmentation sensible du nombre d'entreprises à partir de 2009 est liée à la création du statut d'auto-entrepreneur au 1^{er} janvier 2009 (référence annexes page 64).

Selon l'ACOSS, au 31/12/2014, les auto-entrepreneurs économiquement actifs étaient au nombre de 11 357 pour un chiffre d'affaires annuel moyen de 15 573 euros.

LES PARTICULARITÉS DES ACTIVITÉS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE AYANT UN CODE NAF PARTAGÉ

1 - NAF 5221Z : les parcs de stationnement

Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux :

- la holding,
- les sociétés de capitaux, filiales de la holding,
- les sociétés d'exploitation qui portent le personnel.

Le dénombrement des unités statistiques porte uniquement sur les sociétés d'exploitation.

2 - NAF 8559B : les centres de formation à la conduite

En 2015, l'Observatoire de l'ANFA a récupéré auprès du ministère de l'Intérieur la liste exhaustive des Centres de Formation à la Conduite (CFM) issue de la base RAFAEL.

Cette liste compte 207 établissements agréés par le ministère pour dispenser la formation de moniteur d'auto-école, dont 203 établissements en France métropolitaine.

Répartition des centres de formation à la conduite agréés selon le code NAF (Source : INSEE-SIRENE)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
8553Z	Enseignement de la conduite	131
8559A	Formation continue d'adultes	20
8559B	Autres enseignements	14
Autres codes NAF		38
Total		203

Les entreprises dont l'activité principale est la formation de moniteurs d'auto-école (code NAF 85.59B) restent rares. Dans la majorité des cas, l'entreprise a pour activité principale l'enseignement de la conduite (code NAF 85 53Z) et la formation de moniteurs d'auto-école n'est qu'une seconde activité en termes de chiffre d'affaires. Certaines entreprises sont également enregistrées sous le code NAF 85 59A (formation continue d'adultes).

3 - NAF 4532Z et 4677Z : les recycleurs

Les démolisseurs-recycleurs sont répertoriés, selon la convention collective, sous deux codes NAF :

- Le code 4532Z : il s'agit dans ce cas du commerce de détail de pièces automobiles d'occasion.
- Le code 4677Z : il s'agit ici du commerce de gros de pièces automobiles d'occasion.

En 2014, il existe 1 738 démolisseurs agréés par l'État au titre de la réglementation VHU.

1 541 de ces centres ont un SIRET connu, diffusable dans les bases de données INSEE SIRENE, et sont en France Métropolitaine. Le tableau suivant montre qu'une partie de ceux-ci sont comptabilisés dans les codes NAF du Commerce automobile et de la Réparation automobile.

Répartition des démolisseurs agréés selon le code NAF (Source : INSEE)

Code NAF entreprise	Intitulé du code	Nb d'entreprises
3832Z	Récupération de déchets triés	441
3831Z	Démantèlement d'épaves	298
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	222
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	184
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	193
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	130
Autres codes NAF		73
Total		1 541

4 - NAF 8129B : Les stations de lavage

Lors du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel).

Dans ces circonstances, l'OBSA a pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales 2015. Si une nouvelle constatation est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

1.2 - Dénombrement des établissements

Secteur d'activité	Code NAF	2012	2013	2014*
Commerce Automobile	4511Z	34 012	35 833	37 751
	4519Z	1 861	1 917	1 974
	Total	35 873	37 750	39 725
Réparation Automobile	4520A	47 314	50 186	53 232
	4520B	2 087	2 394	2 746
	Total	49 401	52 580	55 978
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	6 606	7 079	7 585
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	6 891	6 775	6 660
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	6 430	6 621	6 817
	4764Z	868	1 019	1 196
	9529Z	236	278	327
	Total	7 534	7 918	8 340
Contrôle technique automobile	7120A	6 323	6 531	6 745
Écoles de conduite	8553Z	13 347	14 035	10 947
	8559B	12	16	16
	Total	13 359	14 051	14 056
Location courte durée	7711A	5 166	5 524	5 906
	7739Z	36	33	30
	Total	5 202	5 557	5 936
Location longue durée	7711B	864	861	858
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	171	194	220
	4532Z	168	183	199
	Total	339	377	419
Parcs de stationnement	5221Z	1 360	2 361	4 098
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		133 752	141 840	150 400

Source : INSEE-SIRENE / Concepts définis dans le glossaire pages 62-63

* Données estimées par l'ANFA - ND : Non Déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 141 840 établissements en 2013 et leur nombre est estimé à 150 400 en 2014. Pour rappel, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Un établissement peut être principal ou secondaire. Le code NAF de l'établissement peut être différent de celui de l'entreprise à laquelle il est rattaché (référence glossaire page 63).

1.3 - Dénombrement des salariés

Secteur d'activité	Code NAF	2012	2013	2014
Commerce automobile	4511Z	159 509	152 966	149 530
	4519Z	15 702	14 997	14 868
	Total	175 211	167 963	164 398
Réparation automobile	4520A	103 004	102 384	102 385
	4520B	8 049	8 504	8 628
	Total	111 053	110 888	111 013
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 108	27 894	27 340
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	18 610	18 205	17 952
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	11 376	10 832	10 665
	4764Z	2 349	2 257	1 884
	9529Z	431	405	291
	Total	14 156	13 494	12 840
Contrôle technique automobile	7120A	11 238	11 184	11 271
Écoles de conduite	8553Z	25 563	25 608	25 898
	8559B	26	23	23
	Total	25 589	25 631	25 921
Location courte durée	7711A	12 414	12 303	11 961
	7739Z	275	247	279
	Total	12 689	12 550	12 240
Location longue durée	7711B	3 538	3 639	3 914
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 937	1 841	1 719
	4532Z	1 304	1 266	1 735
	Total	3 241	3 107	3 454
Parcs de stationnement	5221Z	2 694	4 337	4 886
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		405 127	398 892	395 229

Source : ACOSS pour les codes NAF entiers et IRPAUTO pour les codes NAF partagés
 ND : Non Déterminé

La branche des services de l'automobile comptabilisait 395 229 salariés en 2014 (hors stations de lavage non comptabilisées). Près de 70% des salariés sont employés par une entreprise du commerce ou de la réparation de véhicules automobile.

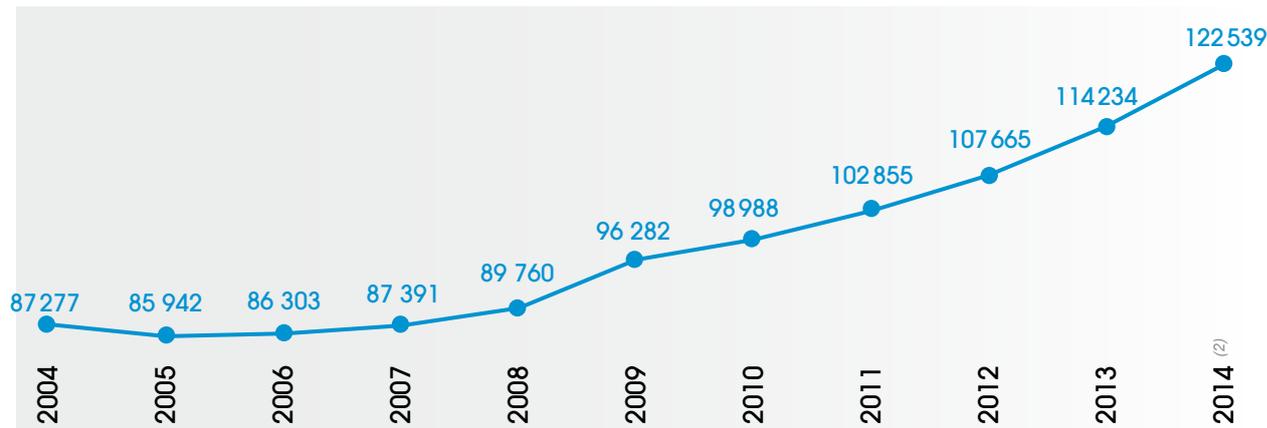
2. Zoom sur les entreprises

2.1 - Historique du nombre d'entreprises

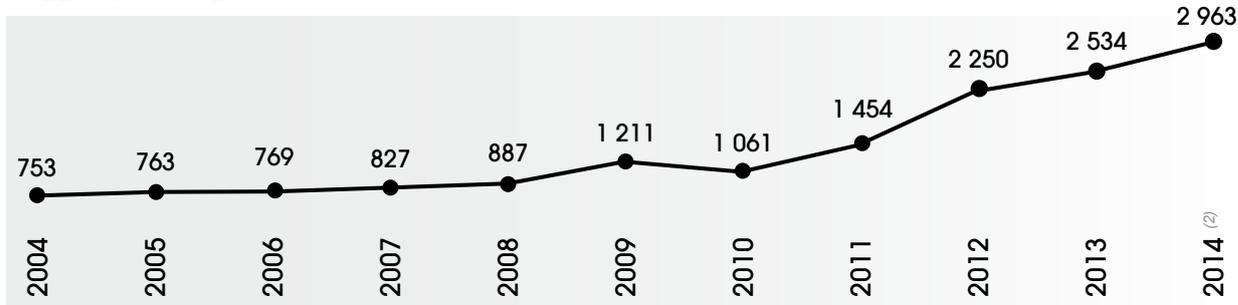
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS⁽¹⁾



Source : INSEE - SIRENE

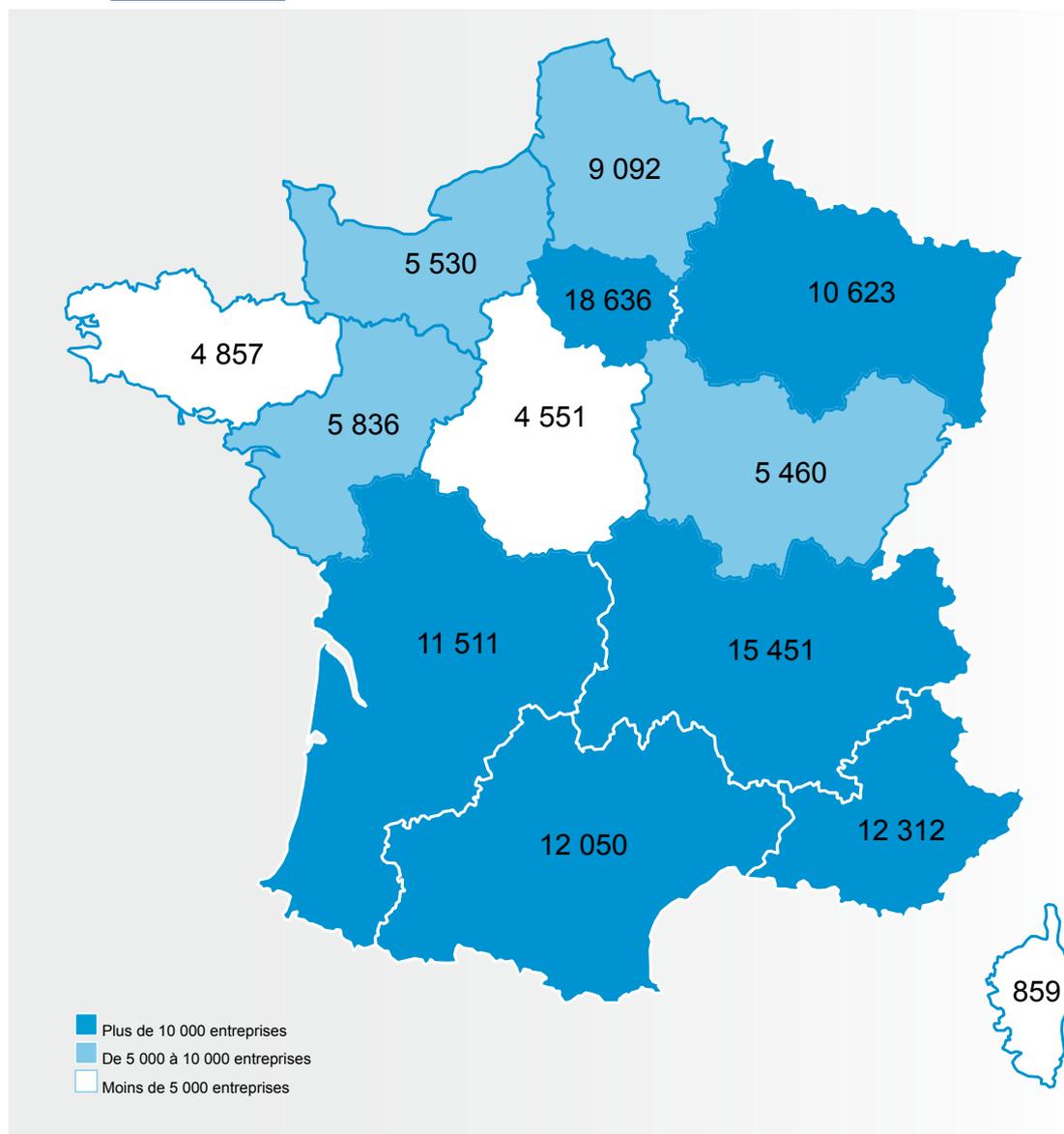
(1) Données estimées par l'ANFA entre 2005 et 2007

(2) Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2012 et 2013, hors stations de lavage

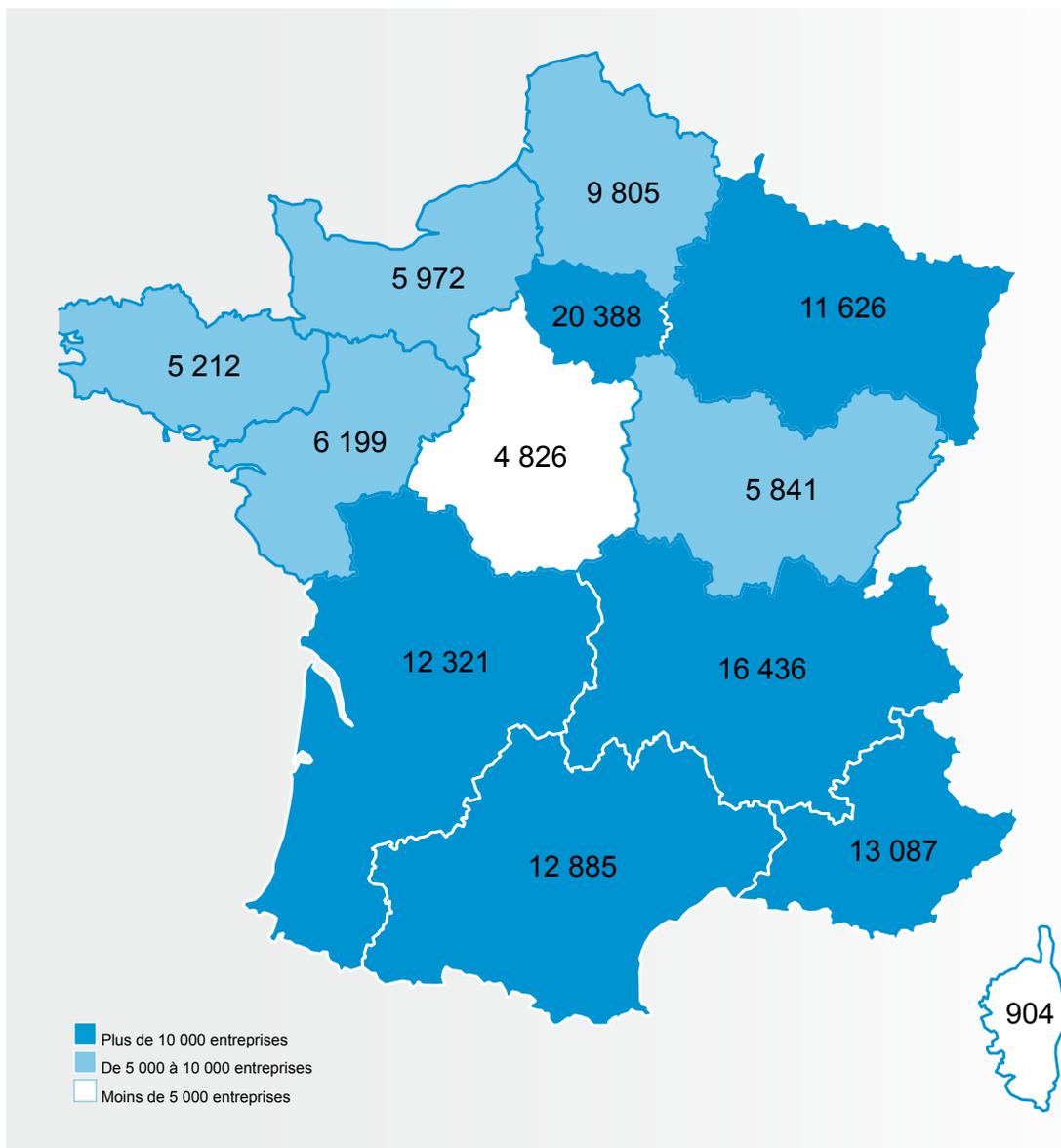
De 2005 à 2008, le nombre d'entreprises de la branche connaissait une croissance régulière. Avec la création en 2009 du statut d'auto-entrepreneur, le nombre d'entreprises a considérablement augmenté (+ 38,5% entre 2008 et 2014).

2.2 - Répartition des entreprises par région

DONNÉES DÉFINITIVES 2013



Source : INSEE - SIRENE 2013



Source : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2012 et 2013

Réparties sur tout le territoire, ces entreprises offrent un service de proximité pour l'utilisateur. Avec le nouveau découpage régional, en 2014, les régions Île-de-France, Auvergne/Rhône-Alpes et PACA représentent près de 40% de l'ensemble des entreprises de la branche, à elles seules.

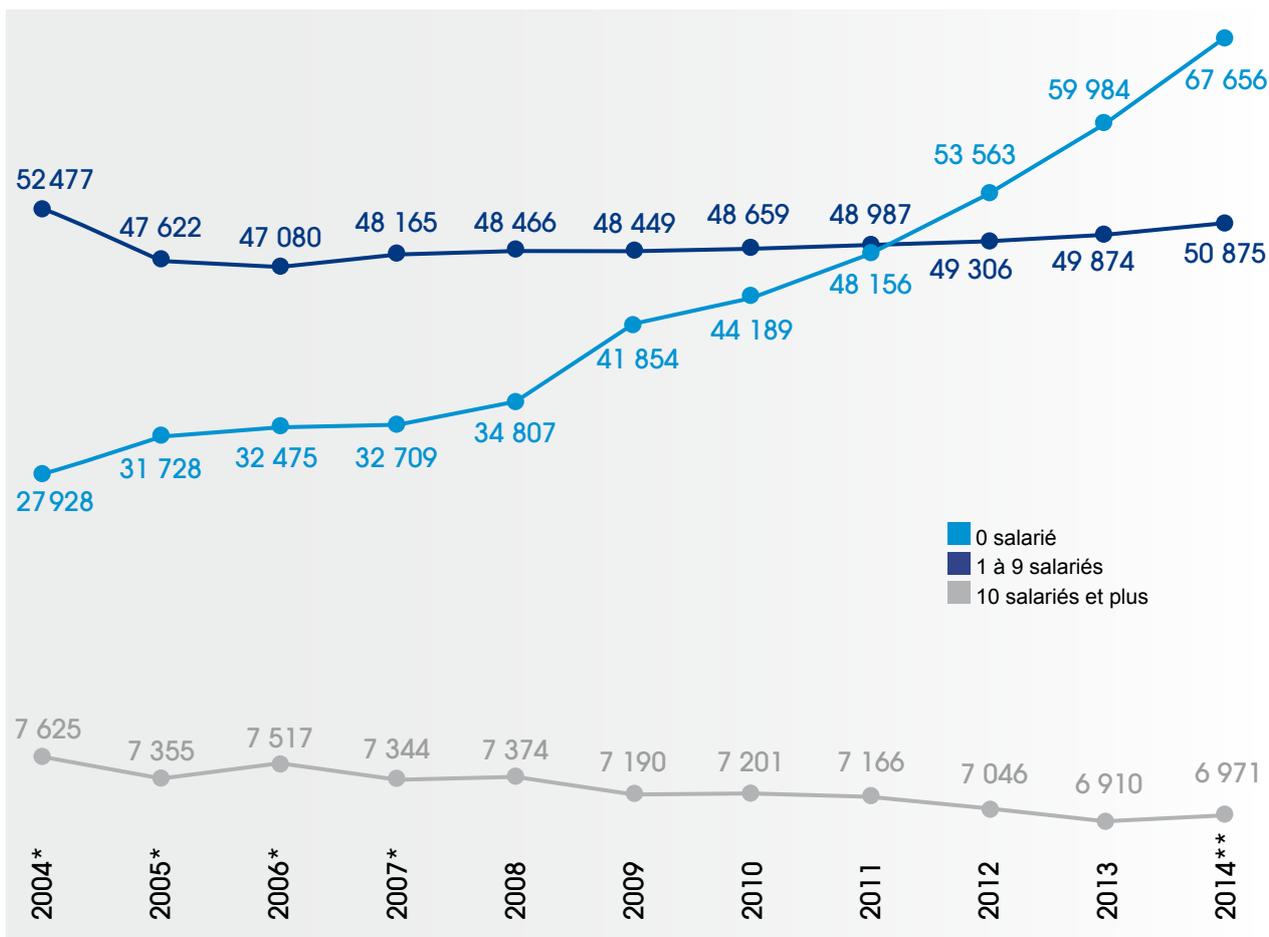
2.3 - Répartition des entreprises par département

DONNÉES DÉFINITIVES 2013



Source : INSEE - SIRENE 2013

2.4 - Répartition des entreprises selon leur taille



Source : INSEE - SIRENE

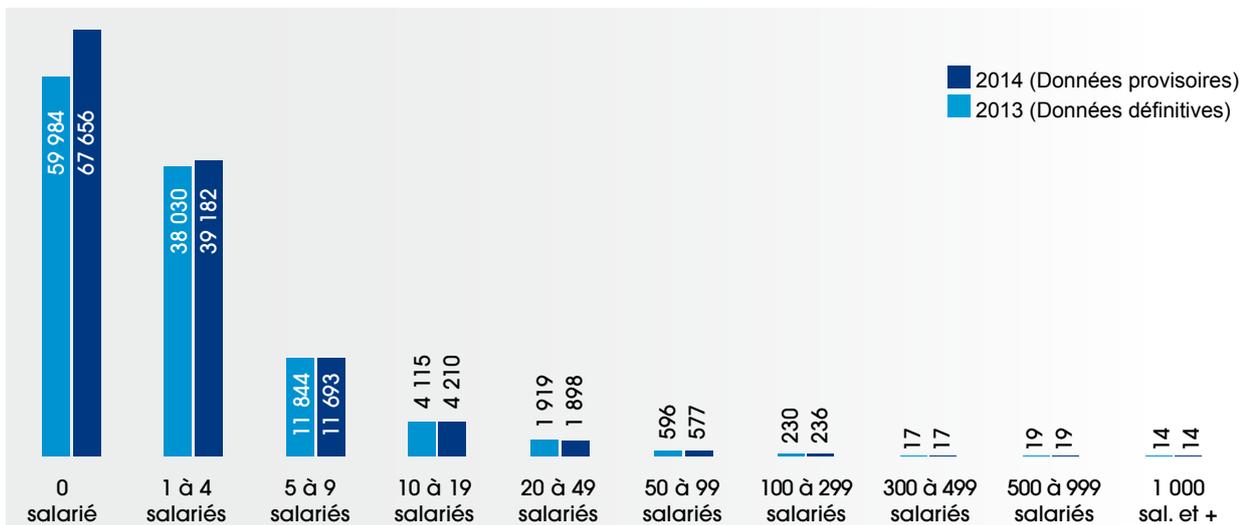
*Données estimées par l'ANFA entre 2005 et 2007 pour les codes NAF partagés

** Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2012 et 2013

Depuis 2005, les entreprises de moins de 10 salariés ne cessent d'augmenter : près de +50 % entre 2005 et 2014. Cette augmentation est d'autant plus nette depuis 2009 et la création du statut d'auto-entrepreneur. Ainsi en 2008, la part des entreprises de 0 salarié représentait 38,5 % des entreprises tandis qu'elle est estimée à près de 54 % en 2014.

La branche des services de l'automobile est essentiellement constituée de petites entreprises artisanales : 85,1 % d'entre elles ont moins de 5 salariés. La branche comptabilise également quelques très grosses entreprises : 33 entreprises ont 500 salariés et plus.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE



Source : INSEE - SIRENE ; estimations traitement ANFA

2.5 - Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité principale

DONNÉES DÉFINITIVES 2013

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	19 587 59,5%	9 990 30,3%	3 340 10,1%	32 917
Réparation automobile	23 284 49,2%	22 214 46,9%	1 848 3,9%	47 346
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	2 917 54,3%	2 034 37,9%	418 7,8%	5 369
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 035 30,1%	2 207 64,2%	194 5,6%	3 436
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	3 921 53,6%	3 188 43,6%	207 2,8%	7 316
Contrôle technique automobile	1 236 25,8%	3 469 72,5%	83 1,7%	4 788
Écoles de conduite	4 440 43,0%	5 463 52,9%	422 4,1%	10 325
Location courte durée	2 459 74,4%	699 21,1%	148 4,5%	3 306
Location longue durée	311 68,7%	94 20,8%	48 10,6%	453
Démolisseurs-recycleurs	20 5,3%	245 65,0%	112 29,7%	377
Parcs de stationnement	774 68,2%	271 23,9%	90 7,9%	1 135
Total	59 984 51,4%	49 874 42,7%	6 910 5,9%	116 768

Source : INSEE - SIRENE - Stations de lavage non comptabilisées

En 2013, parmi les 116 768 entreprises de la branche, 51,4% n'ont pas de salariés, 42,7% emploient entre 1 et 9 salariés et près de 6% sont des entreprises de 10 salariés et plus.

DONNÉES **PROVISOIRES 2014**

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 salariés et plus	Total
Commerce automobile	22 111 62,7%	9 826 27,9%	3 335 9,5%	35 272
Réparation automobile	26 396 51,7%	22 795 44,7%	1 857 3,6%	51 048
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	3 518 57,9%	2 103 34,6%	451 7,4%	6 072
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1 044 30,5%	2 158 63,1%	216 6,3%	3 418
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4 266 55,2%	3 278 42,4%	185 2,4%	7 729
Contrôle technique automobile	1 352 26,8%	3 605 71,6%	80 1,6%	5 037
Écoles de conduite	4 776 43,6%	5 752 52,5%	433 4,0%	10 961
Location courte durée	2 821 76,9%	705 19,2%	143 3,9%	3 669
Location longue durée	312 69,2%	84 18,6%	55 12,2%	451
Démolisseurs-recycleurs	20 5,1%	253 65,0%	116 29,8%	389
Parcs de stationnement	1 040 71,4%	316 21,7%	100 6,9%	1 456
Total	67 656 53,9%	50 875 40,5%	6 971 5,6%	125 502

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE - SIRENE 2012 et 2013 - Stations de lavage non comptabilisées

En 2014, si l'on estime à 125 502 les entreprises de la branche, 53,9% n'ont pas de salarié, 40,5% emploient entre 1 et 9 salariés et 5,6% sont des entreprises de 10 salariés et plus.

3. Zoom sur les emplois

3.1 - Historique du nombre de salariés

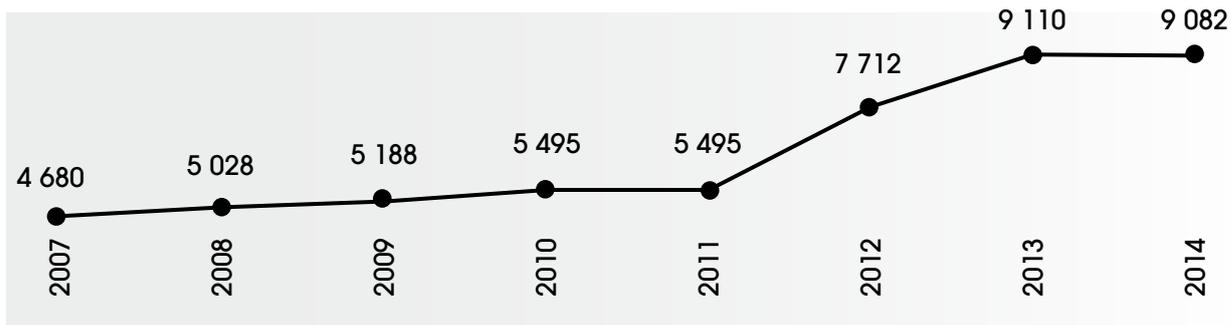
TOTAL CODES NAF



CODES NAF ENTIERS



CODES NAF PARTAGÉS ⁽¹⁾



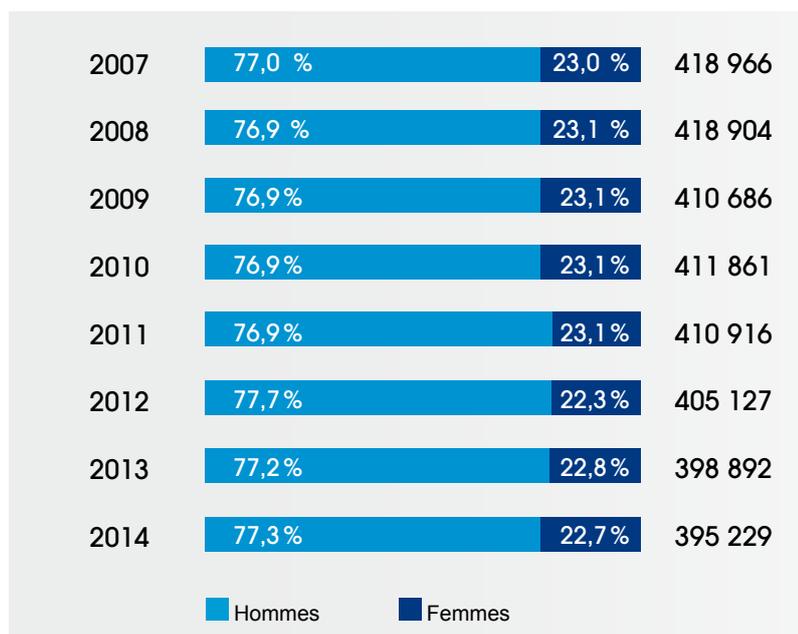
Source : ACOSS pour les codes NAF entiers, Pôle emploi pour les codes NAF partagés de 2007 à 2011 et IRPAUTO pour les codes NAF partagés de 2012 à 2014.

(1) Pour 2011, les données 2010 ont été reprises dans leur intégralité.

Après une stabilisation du nombre de salariés entre 2009 et 2011, le nombre de salariés dans la branche des services de l'automobile enregistre une nouvelle baisse en 2014 (-0,9% entre 2013 et 2014, soit -3 663 salariés).

3.2 - Répartition des salariés selon le sexe

BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Source : ACOSS, Pôle emploi, INSEE DADS

SECTEUR DU COMMERCE*



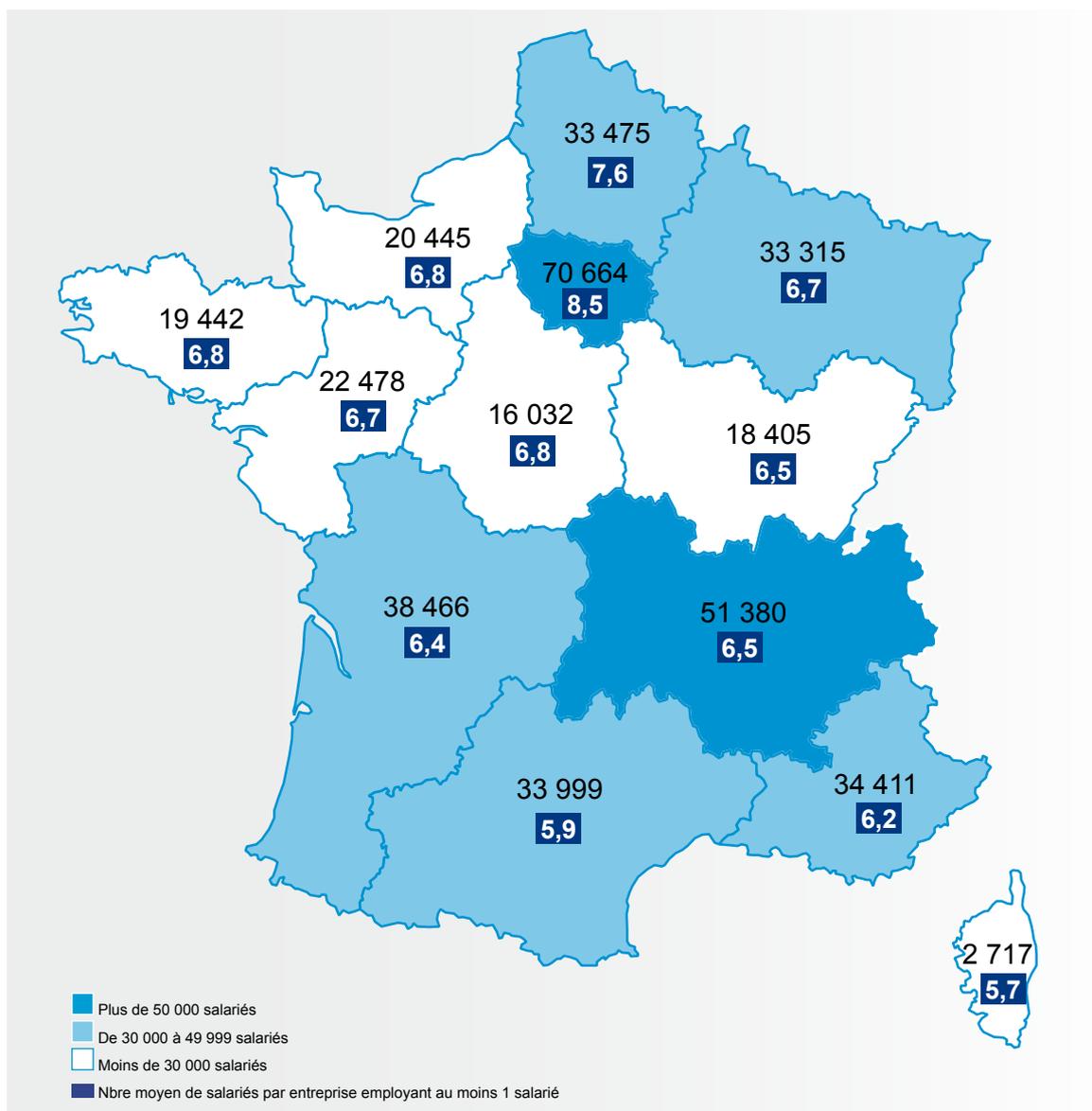
Source : ACOSS, Pôle emploi, INSEE DADS

NC : Non Communiqué

* Commerce = Commerce, réparation automobile & motocycle (secteur G)

Les salariés de la branche des services de l'automobile sont pour près de 78% des hommes.

3.3 - Répartition par région des salariés et nombre moyen de salariés par entreprise employant au moins 1 salarié



Source : Salariés : ACOSS- IRPAUTO 2014 / Entreprises 2014 : données estimées par l'ANFA à partir des données INSEE-SIRENE 2012 et 2013 pour l'indicateur

L'effectif salarié moyen par entreprise employant au moins un salarié est de 6,8. Des contrastes existent entre les régions du Nord, comme par exemple le Nord-Pas-de-Calais/Picardie ou l'Île-de-France qui enregistrent un effectif moyen égal ou supérieur à 7,5, et les régions du Sud, comme le Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées ou la Corse qui comptent en moyenne moins de 6 salariés par entreprise.

3.5 - Répartition des salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Effectif salarié	% de femmes
Commerce automobile	4511Z	149 530	19,6%
	4519Z	14 868	16,5%
	Total	164 398	19,3%
Réparation automobile	4520A	102 385	18,5%
	4520B	8 628	13,9%
	Total	111 013	18,1%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	27 340	18,2%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	17 952	49,8%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	10 665	18,8%
	4764Z	1 884	18,3%
	9529Z	291	22,0%
	Total	12 840	18,8%
Contrôle technique automobile	7120A	11 271	15,3%
Écoles de conduite	8553Z	25 898	48,8%
	8559B	23	54,1%
	Total	25 921	48,8%
Location courte durée	7711A	11 961	37,8%
	7739Z	279	25,5%
	Total	12 240	37,8%
Location longue durée	7711B	3 914	41,2%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 719	18,1%
	4532Z	1 735	16,8%
	Total	3 454	17,6%
Parcs de stationnement	5221Z	4 886	21,5%
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Total		395 229	22,7%

Source : ACOSS 2014- IRPAUTO 2014 - INSEE DADS 2013
 ND : Non Déterminé

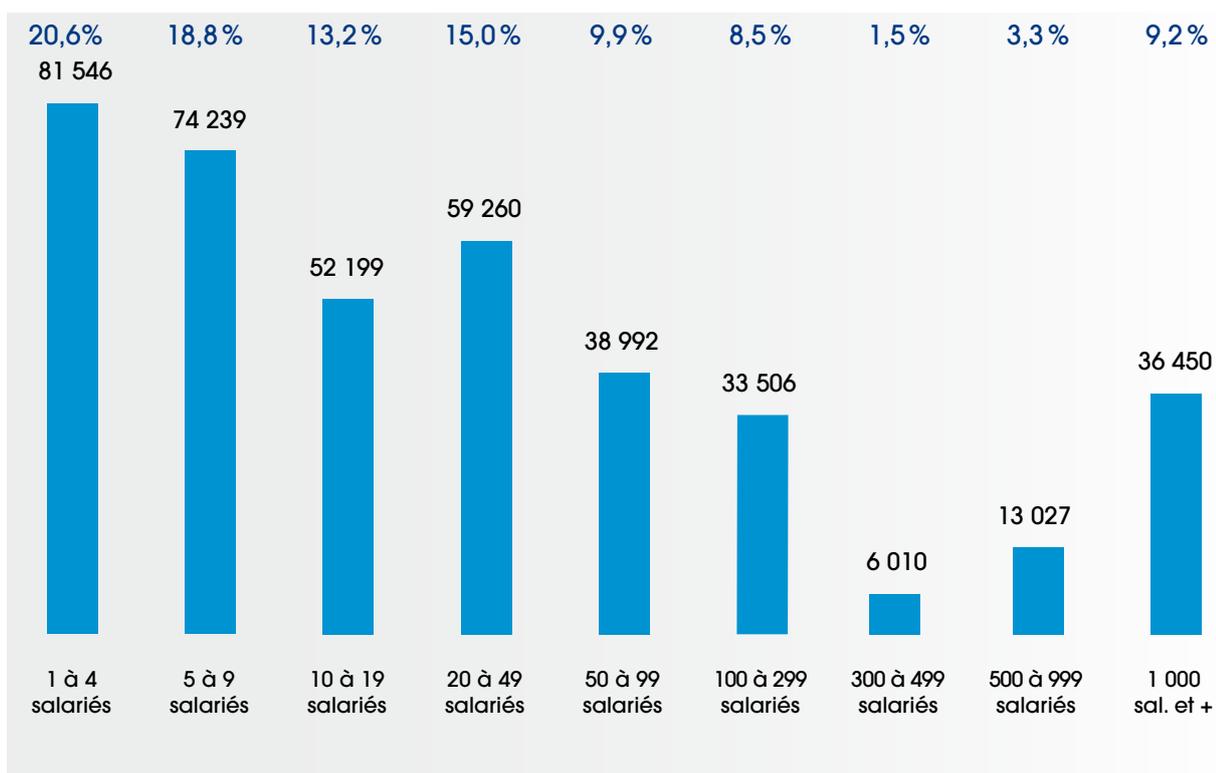
Si la part des femmes parmi les salariés est de 22,7 % en moyenne pour la branche des services de l'automobile, cette répartition est variable selon les activités : la part des femmes salariées est pratiquement de 50 % pour le commerce de détail de carburants ou l'enseignement de la conduite. En revanche, elles sont peu nombreuses (moins de 17 %) dans le commerce ou la réparation de véhicules utilitaires et industriels (codes NAF 4519Z et 4520B) ou dans le contrôle technique automobile.

3.6 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Taille des entreprises	2011	2012	2013	2014
De 1 à 4 salariés	80 268	79 413	79 516	81 546
De 5 à 9 salariés	78 544	75 960	75 374	74 239
Moins de 10 salariés	158 812	155 373	154 890	155 785
10 à 19 salariés	54 588	53 414	52 206	52 199
20 à 49 salariés	61 643	60 423	61 214	59 260
50 à 99 salariés	44 033	42 551	40 513	38 992
100 à 299 salariés	33 764	34 976	33 522	33 506
300 à 499 salariés	6 402	6 399	5 995	6 010
500 à 999 salariés	12 258	11 908	13 391	13 027
1 000 salariés et plus	39 416	40 083	37 161	36 450
10 salariés et plus	252 104	249 754	244 002	239 444
Total	410 916	405 127	398 892	395 229

Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 et INSEE-DADS 2013
Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE



Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 et INSEE-DADS 2013
Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

3.7 - Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

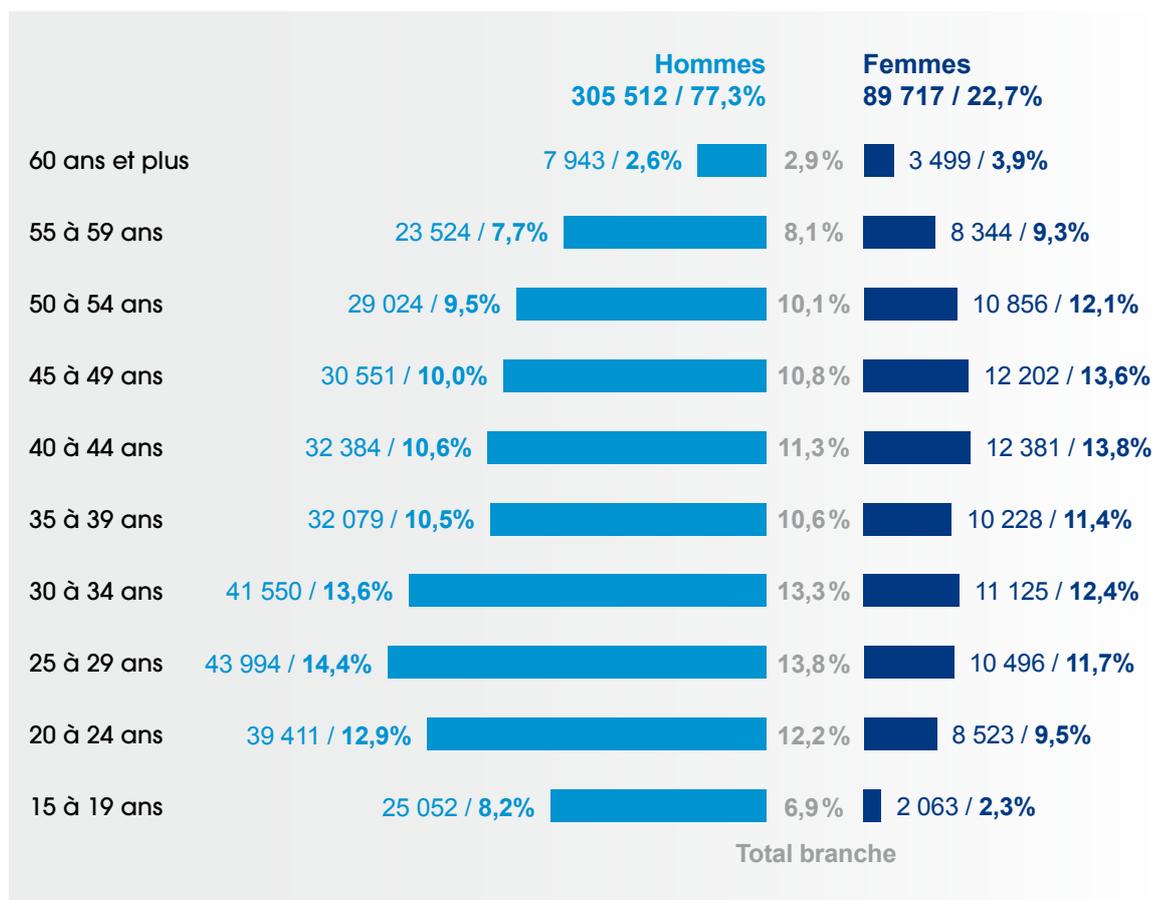
Secteur d'activité	Code NAF	De 1 à 4 salariés	De 5 à 9 salariés	De 10 à 19 salariés	De 20 à 49 salariés	De 50 à 99 salariés	De 100 à 299 salariés	De 300 à 499 salariés	De 500 à 999 salariés	1000 salariés et plus	Total
Commerce automobile	4511Z	9,6%	10,9%	10,8%	23,3%	18,4%	14,8%	1,3%	2,2%	8,7%	100%
	4519Z	3,2%	4,2%	6,7%	25,5%	20,0%	15,2%	15,7%	9,5%		100%
Réparation automobile	4520A	36,9%	34,0%	17,1%	6,2%	1,3%	1,0%	s		s	100%
	4520B	12,3%	19,1%	26,5%	28,4%	2,8%	10,9%				100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	10,7%	13,0%	12,9%	9,3%	4,1%	3,3%	4,6%	7,5%	34,6%	100%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	25,7%	16,5%	9,2%	6,1%	3,8%	4,9%	s	12,3%	s	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	37,4%	31,9%	18,1%	6,4%	2,4%	3,8%				100%
	4764Z	57,4%	26,5%	s	s						100%
	9529Z	81,8%	18,2%								100%
Contrôle technique automobile	7120A	56,6%	21,0%	7,7%	2,5%	s	3,7%		s	100%	
Écoles de conduite	8553Z	37,0%	29,1%	18,3%	8,3%	s	2,5%	s			100%
	8559B	s	s	s	s						100%
Location courte durée	7711A	9,2%	6,1%	9,8%	9,5%	10,4%	8,2%	s	s	34,1%	100%
	7739Z	63,2%	s								100%
Location longue durée	7711B	2,6%	4,8%	6,6%	8,8%	4,2%	15,6%	s	s	s	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	7,7%	20,0%	37,2%	20,0%	s					100%
	4532Z	s	28,9%	33,7%	s						100%
Parcs de stationnement	5221Z	5,4%	7,5%	8,5%	8,2%	12,2%	s		s	s	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		20,6%	18,8%	13,2%	15,0%	9,9%	8,5%	1,5%	3,3%	9,2%	100%

Source : ACOSS 2014 - INSEE DADS 2013

S : secret statistique appliqué par l'INSEE

ND : Non Déterminé

3.8 - Répartition des salariés selon l'âge et le sexe



Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 - INSEE DADS 2013

La démographie de la branche est caractérisée par une population salariée masculine jeune : près de 19% des salariés ont moins de 25 ans (contre 13,1% dans l'ensemble du Commerce (G)). Ceci s'explique par l'emploi d'une population ouvrière jeune, notamment lié à l'embauche d'apprentis.

25,3% des femmes salariées dans la branche ont plus de 50 ans contre 20,8% dans l'ensemble du Commerce (G).

3.9 - Âge moyen des salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Âge moyen	55 ans et plus
Commerce automobile	4511Z	38,4	12,1 %
	4519Z	39,6	14,7 %
	Ensemble	38,5	12,3 %
Réparation automobile	4520A	35,8	9,9 %
	4520B	37,7	12,5 %
	Ensemble	36,0	10,1 %
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	36,2	7,7 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	35,8	10,4 %
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	34,3	7,9 %
	4764Z	35,3	8,6 %
	9529Z	33,2	7,6 %
	Ensemble	34,4	8,0 %
Contrôle technique automobile	7120A	40,1	12,6 %
Écoles de conduite	8553Z	39,5	12,3 %
	8559B	39,7	8,7 %
	Ensemble	39,5	12,3 %
Location courte durée	7711A	37,1	9,0 %
	7739Z	37,5	9,3 %
	Ensemble	37,1	9,0 %
Location longue durée	7711B	36,4	6,4 %
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	37,6	8,7 %
	4532Z	37,8	8,9 %
	Ensemble	37,7	8,8 %
Parcs de stationnement	5221Z	38,3	11,7 %
Stations de lavage	8129B	ND	ND
Ensemble		37,3	11,0 %

Source : IRPAUTO 2014
 ND : Non Déterminé

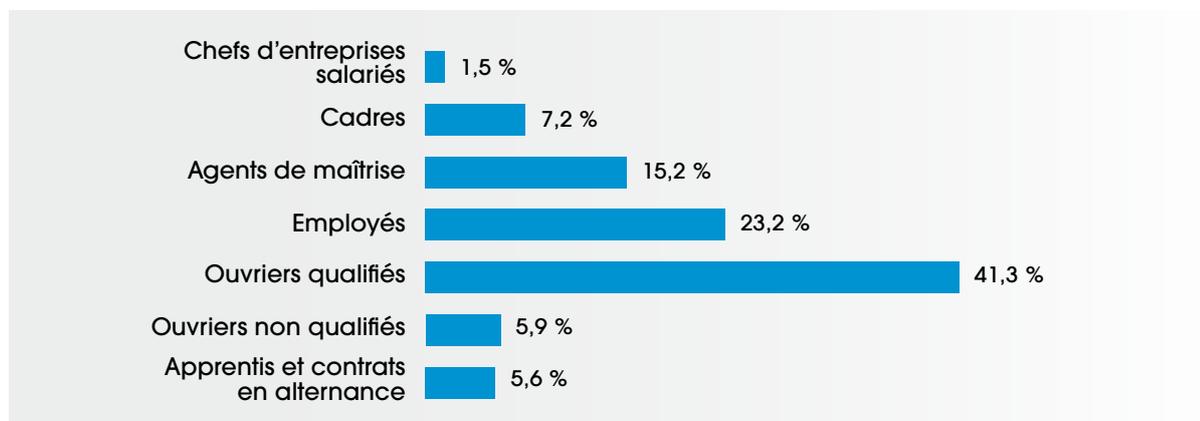
L'âge moyen des salariés est de 37,3 ans. Pour comparaison, l'âge moyen des salariés de l'ensemble du Commerce est de 39,2 ans (INSEE DADS 2013).

La moyenne d'âge est moins élevée dans la réparation automobile, le commerce de détail d'équipements automobiles, le commerce et la réparation de cycles ainsi que le commerce de détail de carburants.

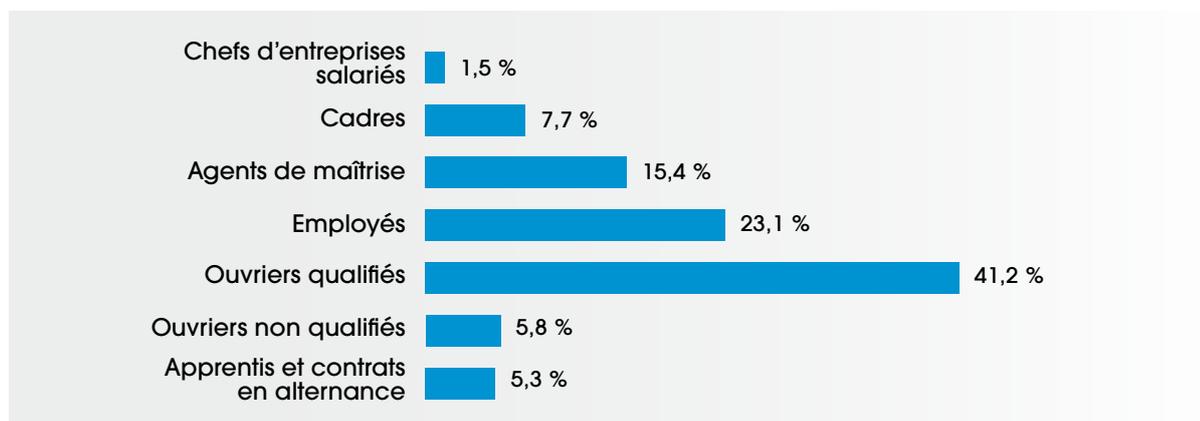
Le nombre de séniors semble particulièrement élevé dans certains secteurs, comme le commerce automobile, les parcs de stationnement, les écoles de conduite ainsi que le contrôle technique automobile.

3.10 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle

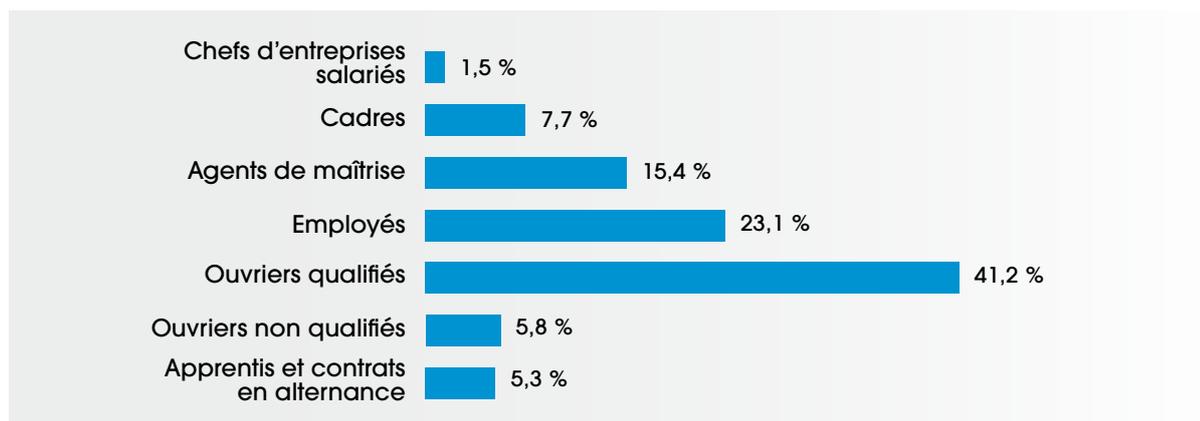
EFFECTIF 2012



EFFECTIF 2013



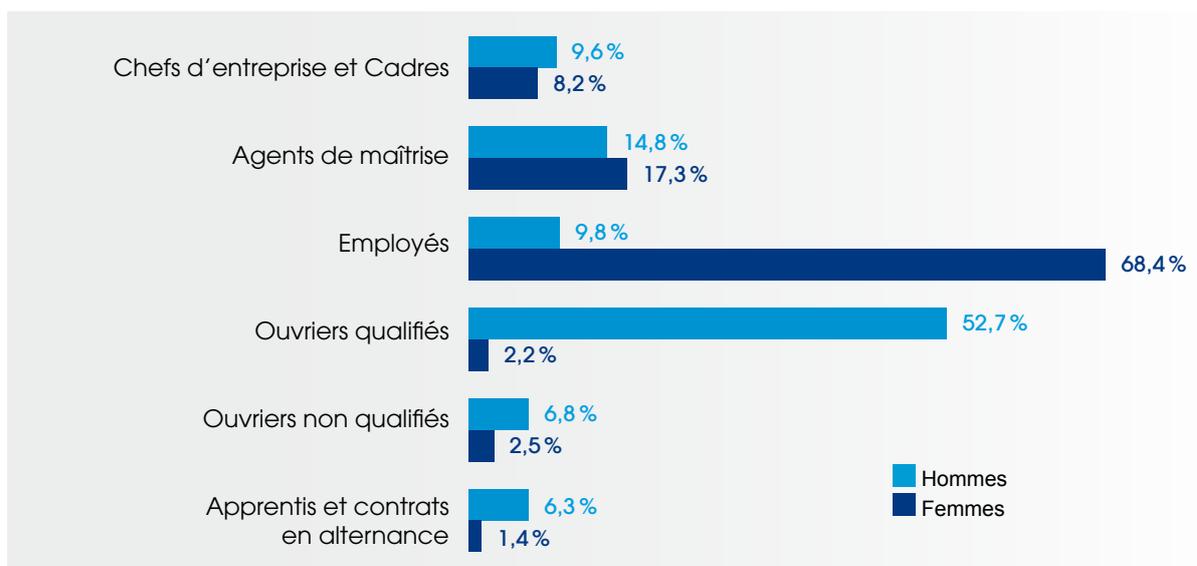
EFFECTIF 2014



Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 et INSEE-DADS 2013
Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

Les ouvriers qualifiés représentent la population la plus nombreuse. Ils occupent des postes de mécaniciens ou techniciens automobiles et de carrossiers. La part des apprentis et contrats en alternance est particulièrement importante dans la branche puisqu'elle représente 5,3% des salariés, contre 2,7% pour l'ensemble du Commerce (secteur G / source : INSEE DADS 2013).

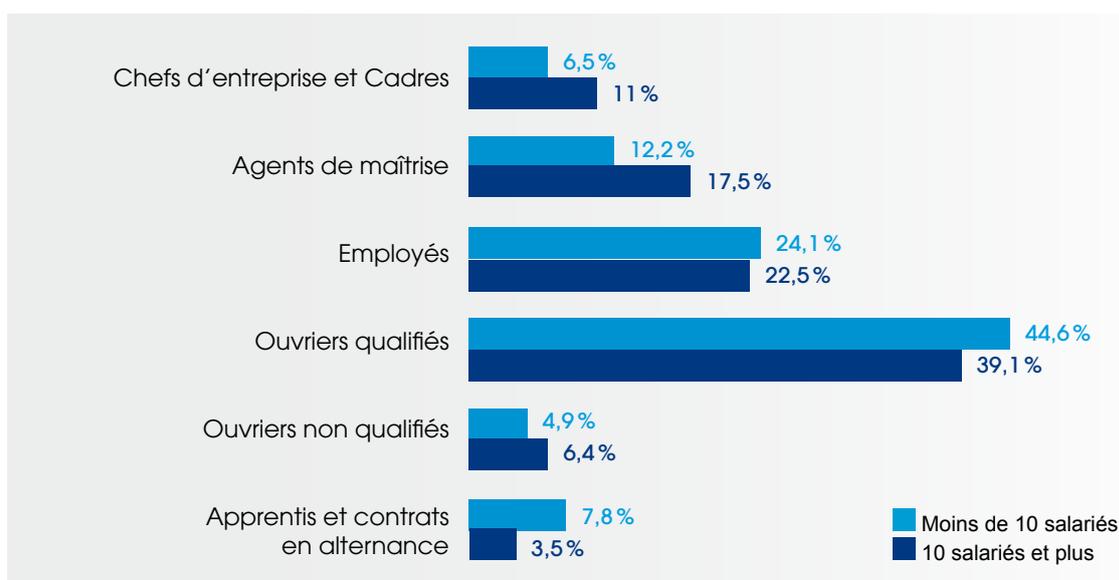
3.11 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et sexe



Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 et INSEE-DADS 2013
Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

Dans la branche des services de l'automobile, les salariés masculins sont majoritairement des ouvriers qualifiés occupant des postes techniques : mécaniciens, carrossiers, peintres... Les femmes, quant à elles, sont à près des trois quarts à des postes administratifs comme secrétaires, employés comptables ou financiers ou encore vendeuses non spécialisées.

3.12 - Répartition des salariés par catégorie socioprofessionnelle et taille de l'entreprise



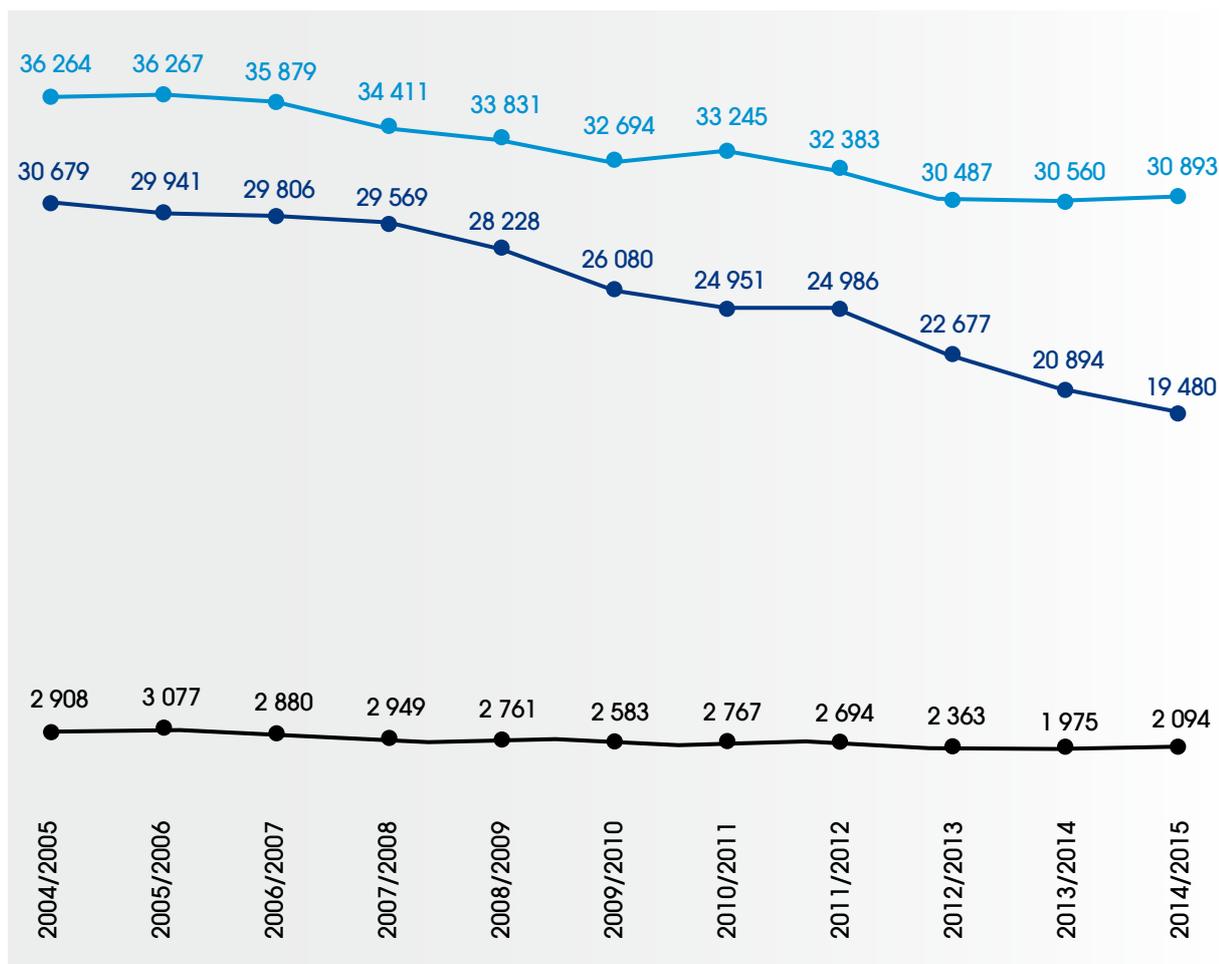
Source : ACOSS 2014, IRPAUTO 2014 et INSEE-DADS 2013
Calcul à partir des codes NAF entiers uniquement - Traitement ANFA

La part de certaines catégories socio-professionnelles diffère selon que l'effectif de l'entreprise soit inférieur ou supérieur à 10 salariés. Ainsi, la part des apprentis est plus de deux fois plus importante dans les entreprises de moins de 10 salariés que dans les entreprises de 10 salariés et plus (7,8% contre 3,5%).

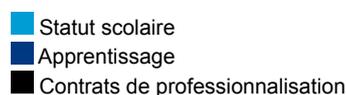
4. Zoom sur l'appareil de formation

La formation initiale et d'insertion

4.1 - Historique depuis 2004 des effectifs selon le mode de formation

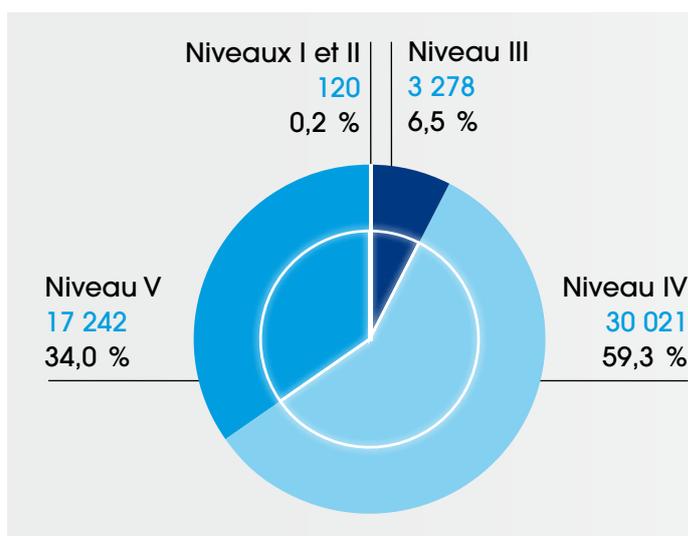


Source : ANFA



Au niveau national, à la rentrée 2014, ces formations comptabilisaient 52 467 jeunes, dont 59 % sous statut scolaire, 37 % en contrat d'apprentissage et 4 % en contrat de professionnalisation. Cette rentrée se caractérise par un repli des effectifs en apprentissage qui enregistrent une baisse de - 6,8% (1 424 jeunes en moins) alors que les lycées stabilisent leurs effectifs (+ 1,1 % entre les rentrées 2013 et 2014). Les embauches en apprentissage étant fortement corrélées à l'évolution de l'emploi, cette baisse est observée tous secteurs de formation confondus (- 3,4% de contrats signés en 2014 par rapport à 2013). Néanmoins, la part des jeunes en alternance parmi les salariés de la branche des services de l'automobile reste élevée, au regard des autres branches professionnelles : 5,3% parmi les salariés de la branche, contre 2,7% pour l'ensemble du Commerce (secteur G / source : INSEE DADS 2013).

4.2 - Répartition des effectifs en formation initiale par niveau de formation (hors CQP)



A la rentrée 2014, 34,0% des formés le sont en niveau V, (CAP ou MC) et 59,3% en niveau IV (Bac Pro). La réforme du bac pro 3 ans généralisée à la rentrée 2009 a entraîné un transfert des effectifs du niveau V vers le IV (suppression du BEP). 6,5% des formés le sont au niveau III (BTS) et 0,2% aux niveaux I et II (Diplôme d'ingénieur et Licence).

Source : ANFA

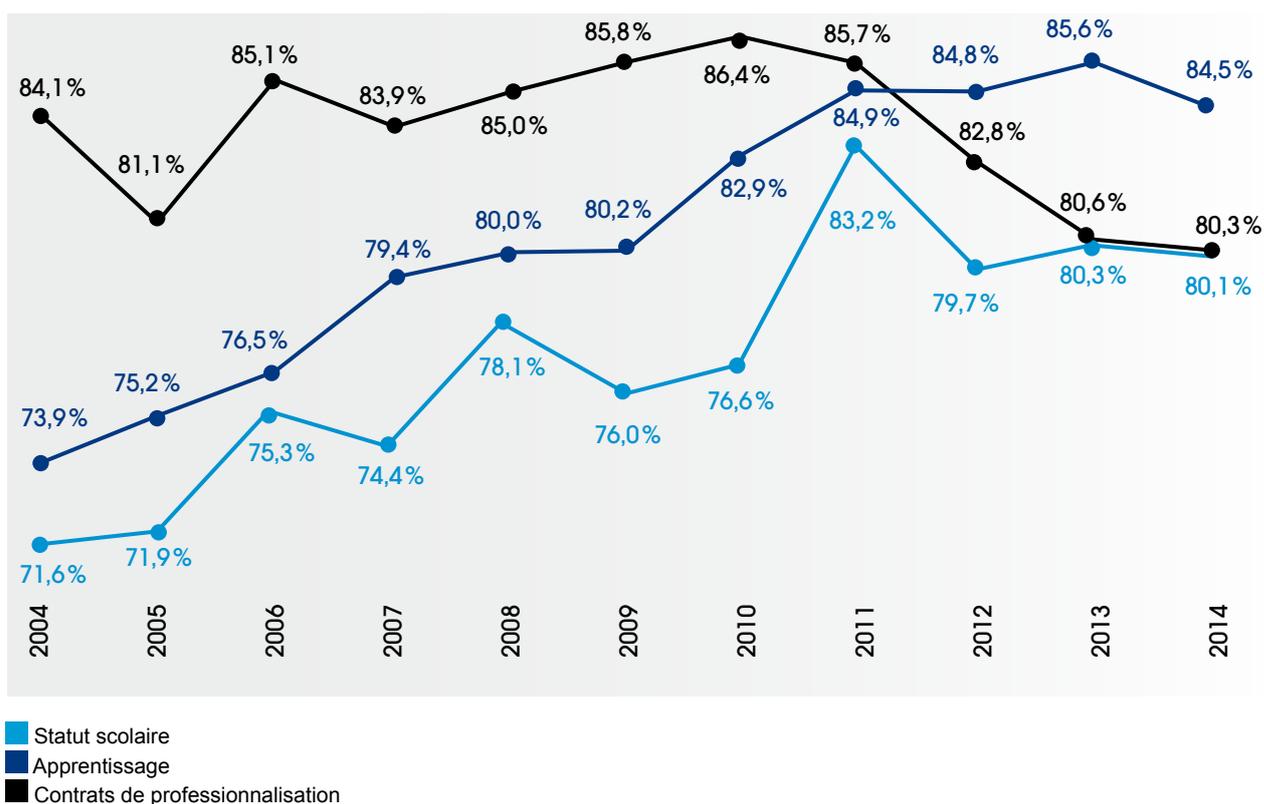
4.3 - Répartition des effectifs en formation initiale par diplôme ou titre visé

		Effectif 2013-2014	Effectif 2014-2015	Évolution 2013/2014
CAP	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	900	850	-5,6%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	912	840	-7,9%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers	8 514	8 031	-5,7%
	Peinture en carrosserie	1 084	1 130	+4,2%
	Peinture en carrosserie - connexe	852	790	-7,3%
	Réparation des Carrosseries	4 590	4 432	-3,4%
	Sellerie générale	68	66	-2,9%
	Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	558	529	-5,2%
Total CAP	17 478	16 668	-4,6%	
MC	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante motocycles	4	3	-25,0%
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules industriels		7	NS
	Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile dominante véhicules particuliers	494	474	-4,0%
	Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements	91	90	-1,1%
Total MC	589	574	-2,5%	
CQP niveau V	Démonteur automobile spécialiste	-	4	NS
	Mécanicien cycles	28	26	-7,1%
	Opérateur service rapide	51	45	-11,8%
	Opérateur spécialiste service rapide	7	16	NS
	Opérateur vitrage		12	NS
	Mécanicien spécialiste automobile	16	13	-18,8%
Total CQP niveau V	102	116	+13,7%	
Total niveau V		18 169	17 358	-4,5%

		Effectif 2013-2014	Effectif 2014-2015	Évolution 2013/2014
BAC PRO	Maintenance des véhicules automobiles, option motocycles	2 415	2 387	-1,2%
	Maintenance des véhicules automobiles, option voitures particulières	19 789	19 592	-1,0%
	Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules industriels	3 015	3 220	+6,8%
	Réparation des carrosseries - 3 ans	4 850	4 802	-1,0%
	Total BAC PRO	30 069	30 001	-0,2%
Titre de l'EPCRA	Conseiller automobile	22	20	-9,1%
	Total Titre de l'EPCRA	22	20	-9,1%
CQP IV	Carrossier-peintre	334	324	-3,0%
	Conseiller technique cycles	14	19	+35,7%
	Conseiller des Ventes Confirmé Pièces de Rechanges et Accessoires		70	NS
	Magasinier Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires	69	-	NS
	Peintre confirmé	66	71	+7,6%
	Technicien confirmé motocycles	23	18	-21,7%
	Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels	11	7	-36,4%
	Technicien électricien électronicien automobile	213	175	-17,8%
	Technicien Expert Après-Vente automobile	420	444	+5,7%
	Technicien Expert Après-Vente motocycles	4	25	NS
	Technicien Expert Après-Vente Véhicules utilitaires et industriels	55	56	+1,8%
	Total CQP IV	1 209	1 209	0,0%
	Total niveau IV		31 300	31 230
BTS	Après-Vente automobile, option motocycles	192	189	-1,6%
	Après-vente automobile, option véhicules industriels	530	507	-4,3%
	Après-vente automobile, option véhicules particuliers	2 691	2 535	-5,8%
	Total BTS	3 413	3 231	-5,3%
CQP III	Attaché commercial automobile	81	73	-9,9%
	Réceptionnaire après-vente		12	NS
	Vendeur Automobile Confirmé Véhicules Industriels	-	8	NS
	Vendeur Automobile Confirmé	292	388	+32,9%
	Total CQP III	373	481	+29,0%
BM	Peintre en carrosserie	-	6	NS
	Total BM		6	NS
Titre de l'ESCRA	Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile	50	41	-18,0%
	Total Titre de l'ESCRA	50	41	-18,0%
Total niveau III		3 836	3 759	-2,0%
Licence	Organisation, Management des Services de l'Automobile	74	77	+4,1%
	Total Licence	74	77	+4,1%
Titre de l'ISCAM	Manager commercial de la distribution automobile	19	13	-31,6%
	Total Titre de l'ISCAM	19	13	-31,6%
Total niveau II		93	90	-3,2%
Diplôme ingénieur	Maintenance de véhicules, option automobile	31	30	-3,2%
	Total Diplôme d'ingénieur	31	30	-3,2%
Total niveau I		31	30	-3,2%
Total formation		53 429	52 467	-1,8%

Source : ANFA - NS : Non Significatif

4.4 - Historique des résultats aux examens par mode de formation



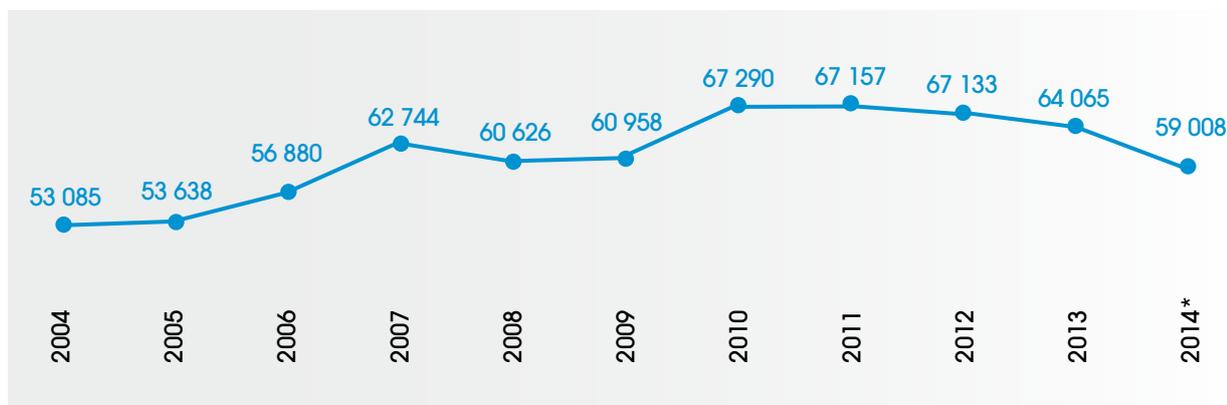
Source : ANFA

Dans la filière automobile, les résultats aux examens en France restent élevés et progressent même depuis 2002 : le taux de réussite global est de 81,8% en 2014 et l'apprentissage reste le mode de formation au taux de réussite le plus important (près de 85%).

La formation continue

4.5 - Historique des salariés en formation continue

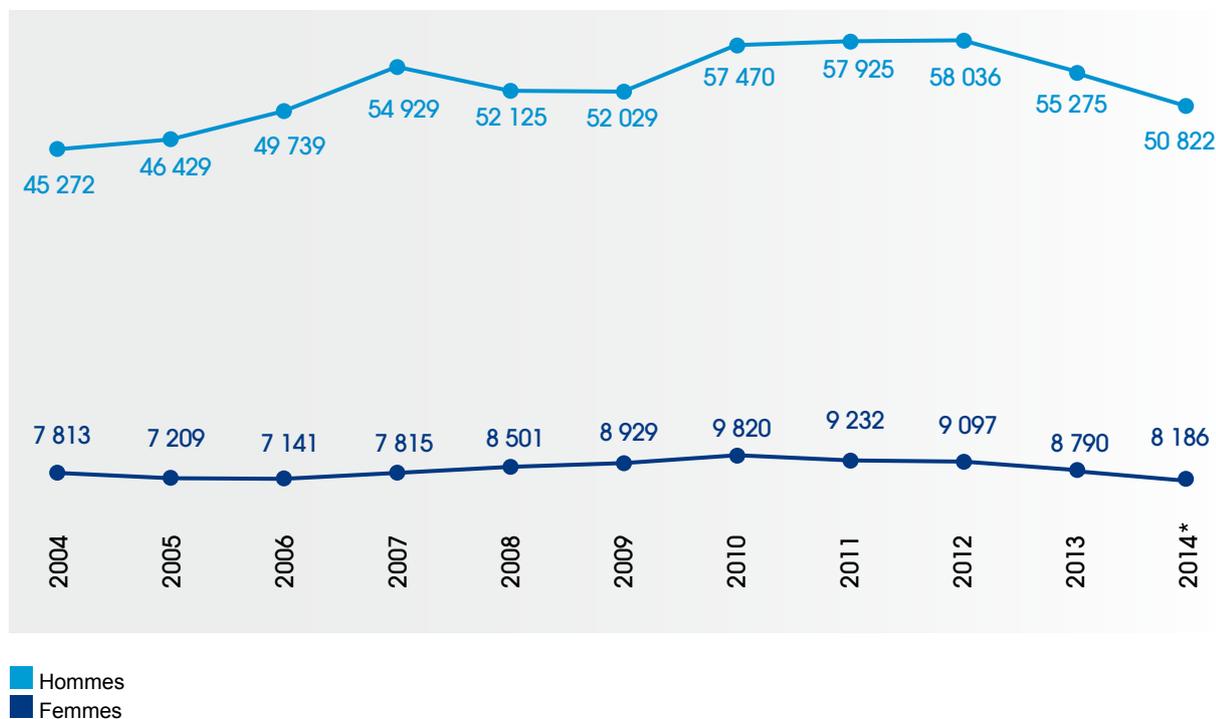
NOMBRE DE SALARIÉS FORMÉS



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

En 2014, la formation continue concerne 59 008 salariés, soit 14,9% des salariés de la branche. La proportion de salariés formés dans la branche reste relativement stable depuis 2007 variant de 15 à 16%.

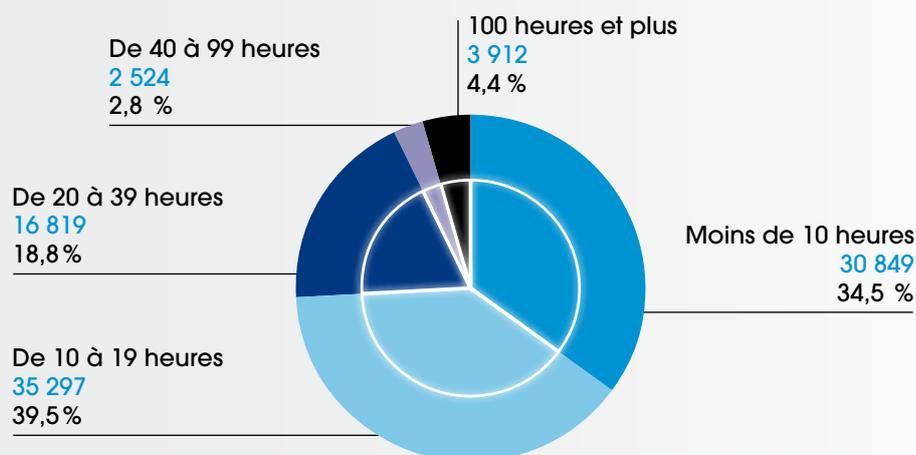
4.6 - Historique des salariés en formation continue par sexe



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement
* Chiffre provisoire, susceptible de légère modification

Parmi les 59 008 salariés de la branche dont la formation a été prise en charge par l'ANFA en 2014, 13,9% sont des femmes et 86,1% sont des hommes.

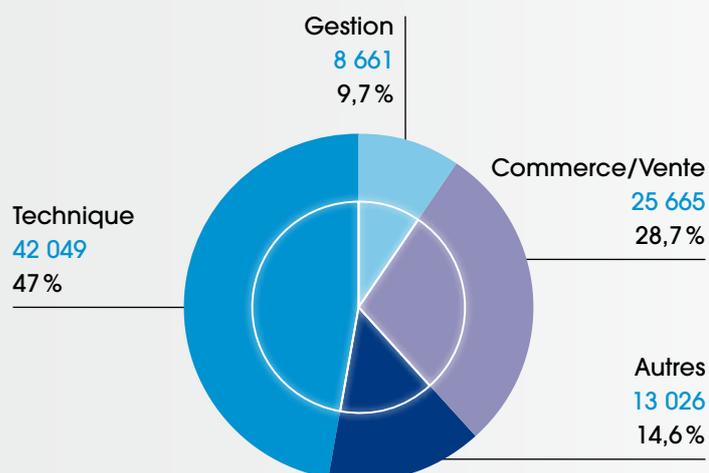
4.7 - Répartition des stagiaires en formation continue par durée de formation



Source : ANFA 2014 - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

Sur les 89 401 stagiaires pris en charge par l'ANFA en 2014, 4,4% ont suivi une formation longue de 100 heures et plus et 74% sont partis moins de 3 jours en formation.

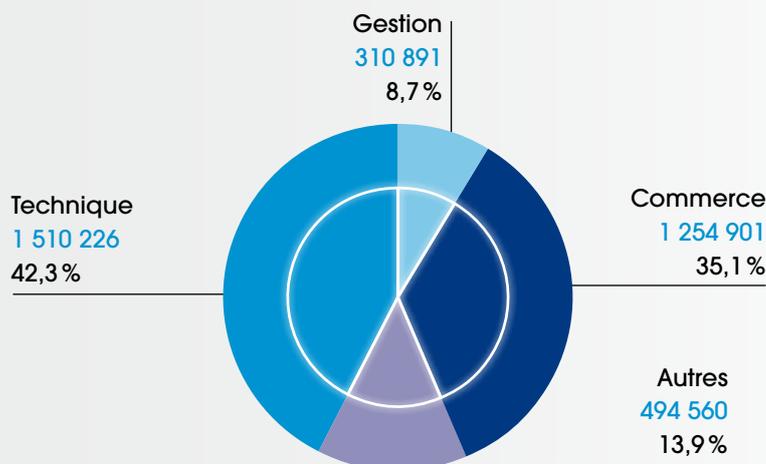
4.8 - Répartition des stagiaires en formation continue par nature de formation



Source : ANFA 2014 - prises en charge ANFA uniquement - chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

En 2014, le domaine technique prédomine avec 47% des stagiaires ayant suivi une formation, les formations commerciales constituant le second domaine de formation.

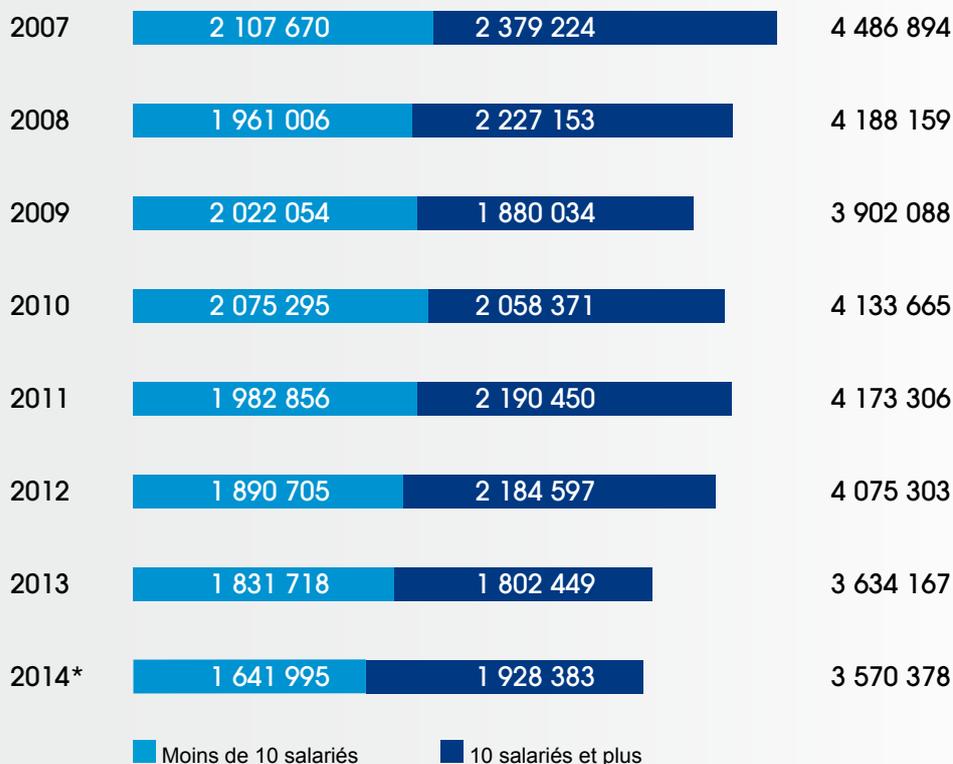
4.9 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par nature de formation



Source : ANFA 2014 - prises en charge ANFA uniquement- chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications

3 570 378 heures de formation ont été prises en charge par l'ANFA en 2014 et 42,3% le sont dans le domaine technique.

4.10 - Volume d'heures en formation prises en charge par l'ANFA par taille d'entreprise



Source : ANFA - prises en charge ANFA uniquement. * chiffres provisoires, susceptibles de légères modifications.

En 2014, 3,6 millions d'heures de formation sont prises en charge par l'ANFA. Ce chiffre s'équilibre entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de 10 salariés et plus. Ce sont les entreprises de 10 salariés et plus qui sont le plus affectées par la diminution des heures prises en charge.



Partie 2

Données d'échantillon

(source : IRPAUTO)

1 - Les mouvements de personnel

1.1 - Nombre d'embauches

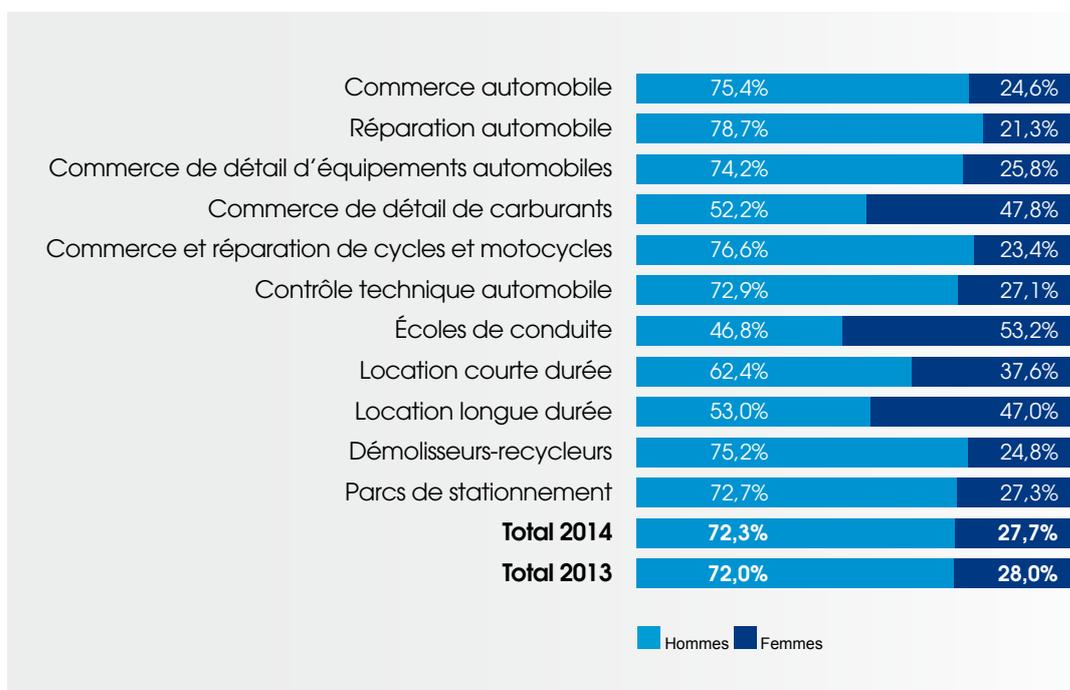
HISTORIQUE DU TAUX D'EMBAUCHE



Source : IRPAUTO

Sur l'année 2014, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, environ 14 ont été embauchés au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus faible que celui de l'an passé (15,1%).

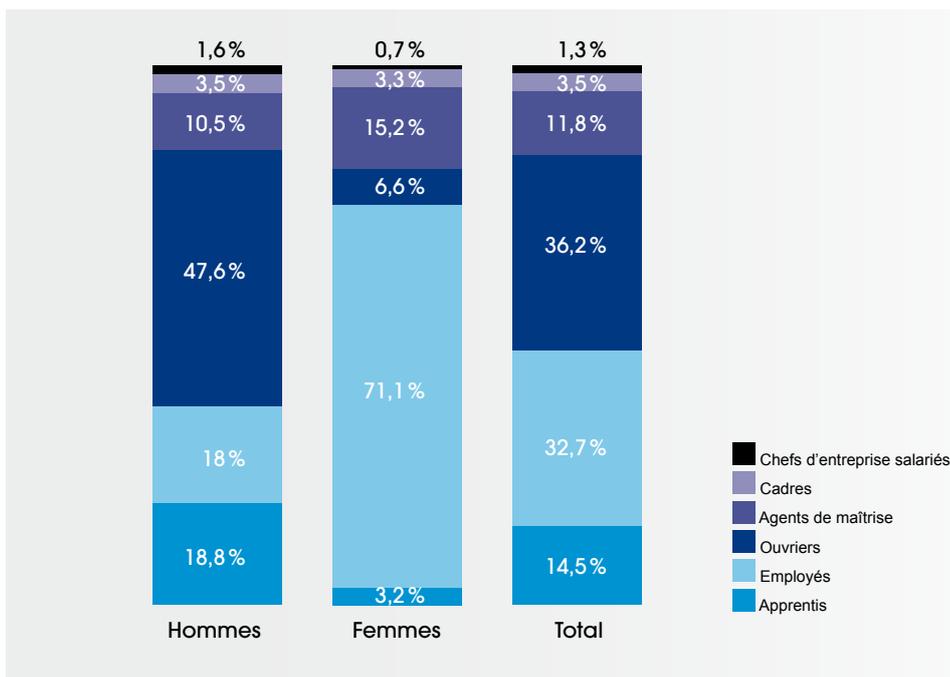
1.1.1 - Répartition des embauches par sexe



Source : IRPAUTO - Stations de lavage non comptabilisées

En 2014, sur 100 salariés embauchés, 72% étaient des hommes. Ce taux est en légère hausse par rapport à celui de l'an passé.

1.1.2 - Répartition des embauches par catégorie socioprofessionnelle



Source : IRPAUTO 2014

En 2014, sur 100 hommes embauchés dans la branche, près de 48% l'ont été à un poste d'ouvrier, et près de 19% l'ont été comme apprentis. Sur la même période, sur 100 femmes embauchées dans la branche, près de 71% l'ont été à un poste d'employé.

1.1.3 - Répartition des embauches selon l'activité principale des entreprises

	Salariés embauchés en 2014	Taux d'embauche en 2014	Taux d'embauche en 2013
Commerce automobile	17 686	10,8%	11,3%
Réparation automobile	20 032	18,0%	18,4%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	3 389	12,4%	13,0%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4 185	23,3%	27,6%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	2 604	20,3%	19,7%
Contrôle technique automobile	1 718	15,2%	14,9%
Écoles de conduite	4 379	16,9%	19,6%
Location courte durée	1 573	12,9%	9,5%
Location longue durée	303	7,7%	6,5%
Démolisseurs-recycleurs	458	13,3%	12,7%
Parcs de stationnement	833	17,0%	19,3%
Stations de lavage	ND	ND	ND
Total	57 160	14,5%	15,1%

Source : IRPAUTO 2014 - ND : Non Déterminé

En 2014, le taux d'embauche est plus important pour les secteurs de la réparation automobile, du commerce de détail de carburants, du commerce et de la réparation de cycles et de motocycles, des écoles de conduite et des parcs de stationnement.

1.2 - Nombre de départs

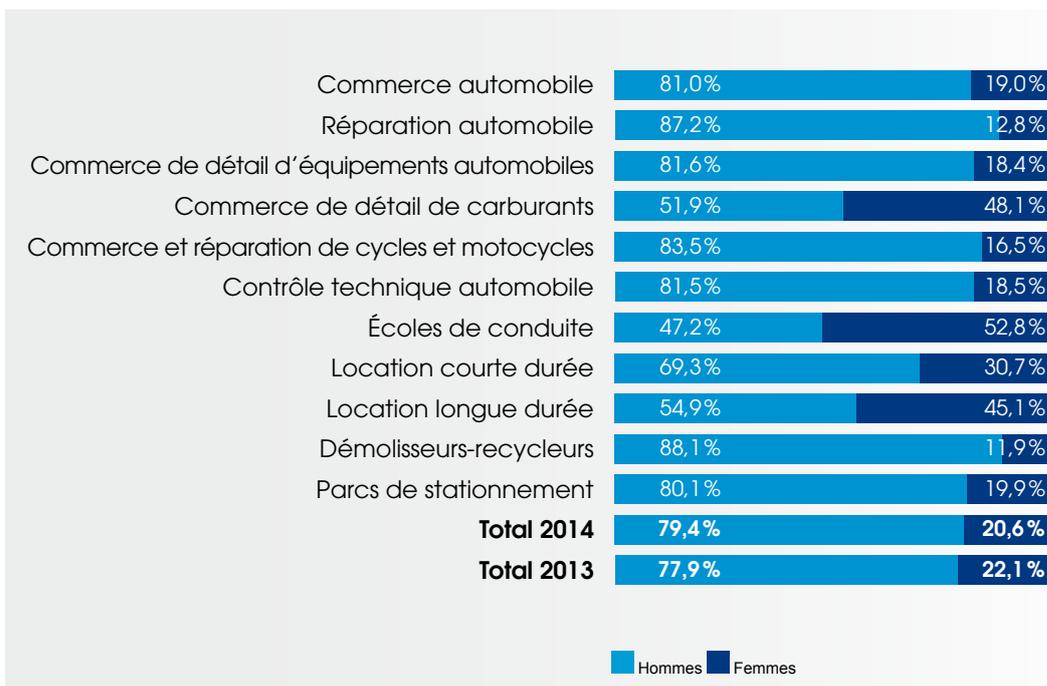
HISTORIQUE DU TAUX DE DÉPARTS



Source : IRPAUTO

En 2014, sur 100 salariés de la branche des services de l'automobile, 15 ont quitté leur entreprise au cours de l'année. Ce taux est légèrement plus faible que l'an passé où il était de 16,6%.

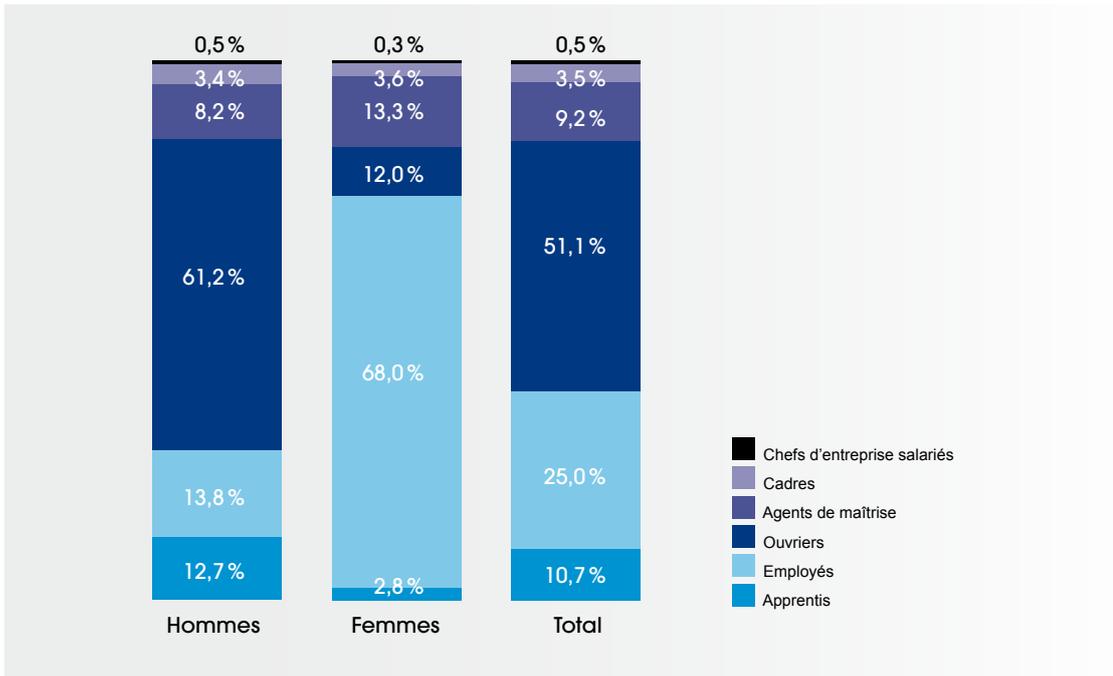
1.2.1 - Répartition des départs par sexe



Source : IRPAUTO, ACOSS - Stations de lavage non comptabilisées

Sur l'année 2014, sur 100 salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 79% étaient des hommes. Ce taux est légèrement plus important que l'an passé où il était de près de 78%.

1.2.2 - Répartition des départs par catégorie socioprofessionnelle



Source : IRPAUTO 2014, ACOSS 2014

Sur l'année 2014, sur 100 hommes salariés qui ont quitté leur entreprise, près de 61 % étaient à un poste d'ouvrier. Sur la même période, sur 100 femmes qui ont quitté leur entreprise, 68 % étaient à un poste d'employé.

1.2.3 - Répartition des départs par activité d'entreprise

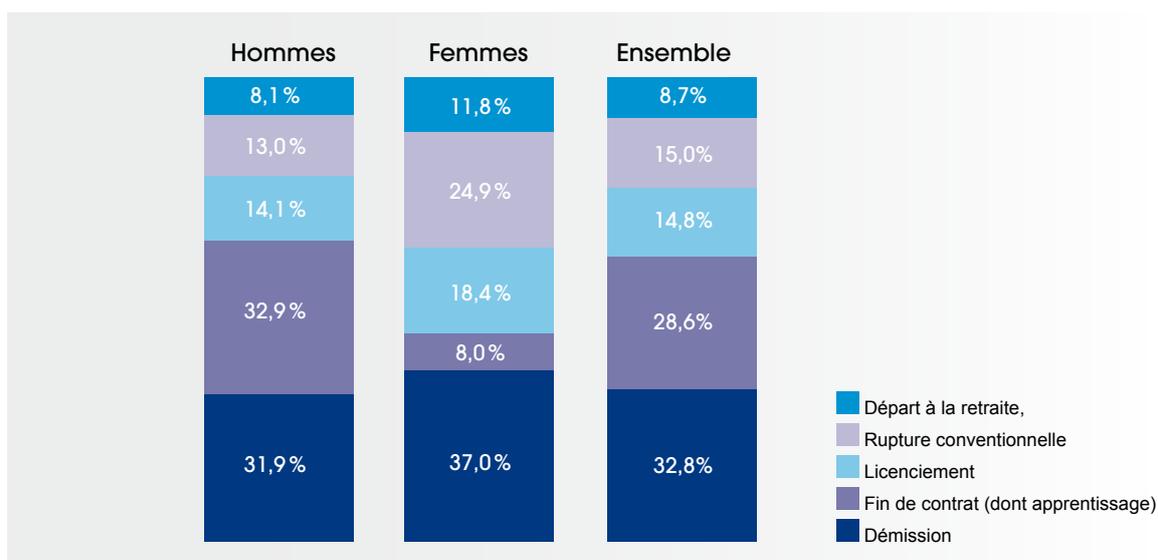
Activité	Nombre de départs en 2014	Taux de départ en 2014	Taux de départ en 2013
Commerce automobile	21 251	12,9%	15,6%
Réparation automobile	19 907	17,9%	18,5%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	3 943	14,4%	10,2%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4 438	24,7%	29,8%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3 258	25,4%	24,6%
Contrôle technique automobile	1 631	14,5%	15,4%
Écoles de conduite	4 089	15,8%	19,6%
Location courte durée	1 883	15,4%	10,6%
Location longue durée	28	0,7%	3,8%
Démolisseurs-recycleurs	111	3,2%	17,1%
Parcs de stationnement	284	5,8%	NS
Stations de lavage	ND	ND	ND
Ensemble	60 823	15,4%	16,6%

Source : IRPAUTO, ACOSS - ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

Sur l'année 2014, le taux de départ est plus important pour les secteurs du commerce de détail de carburants, du commerce et de la réparation de cycles et motocycles.

1.2.4 - Répartition des départs selon le motif

Répartition des départs par motif selon le sexe



Source : IRPAUTO 2014

Nombre d'observations : 38 010 personnes au motif de départ renseigné

Près de 33 % des départs ont pour motif la démission, près de 30 % le licenciement ou la rupture conventionnelle.

Répartition des départs par motif selon les principales catégories professionnelles et le sexe

HOMMES

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	33,1%	42,9%	45,9%	25,1%	31,9%
Départ à la retraite	26,9%	19,8%	7,7%	5,3%	8,1%
Fin de contrat (dont apprentissage)	0,2%	0,9%	6,2%	50,0%	32,9%
Licenciement	20,5%	18,7%	20,4%	10,4%	14,1%
Rupture conventionnelle	19,3%	17,7%	19,8%	9,1%	13,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : IRPAUTO 2014

Nombre d'observations : 31 163 personnes au motif de départ renseigné

FEMMES

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Ensemble
Démission	27,0%	32,5%	41,4%	17,5%	37,0%
Départ à la retraite	26,1%	25,8%	11,0%	4,2%	11,8%
Fin de contrat (dont apprentissage)	1,7%	0,3%	0,7%	56,4%	8,0%
Licenciement	23,9%	20,2%	19,5%	8,1%	18,4%
Rupture conventionnelle	21,3%	21,2%	27,4%	13,9%	24,9%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : IRPAUTO 2014

Nombre d'observations : 6 487 personnes au motif de départ renseigné

1.3 - Solde embauches-départs

	Solde
Commerce automobile	- 3 565
Réparation automobile	+ 125
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	- 554
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	- 253
Commerce et réparation de cycles et motocycles	- 654
Contrôle technique automobile	+ 87
Écoles de conduite	+ 290
Location courte durée	- 310
Location longue durée	+ 275
Démolisseurs recycleurs	+ 347
Parcs de stationnement	+ 549
Stations de lavage	ND
Ensemble	-3 663

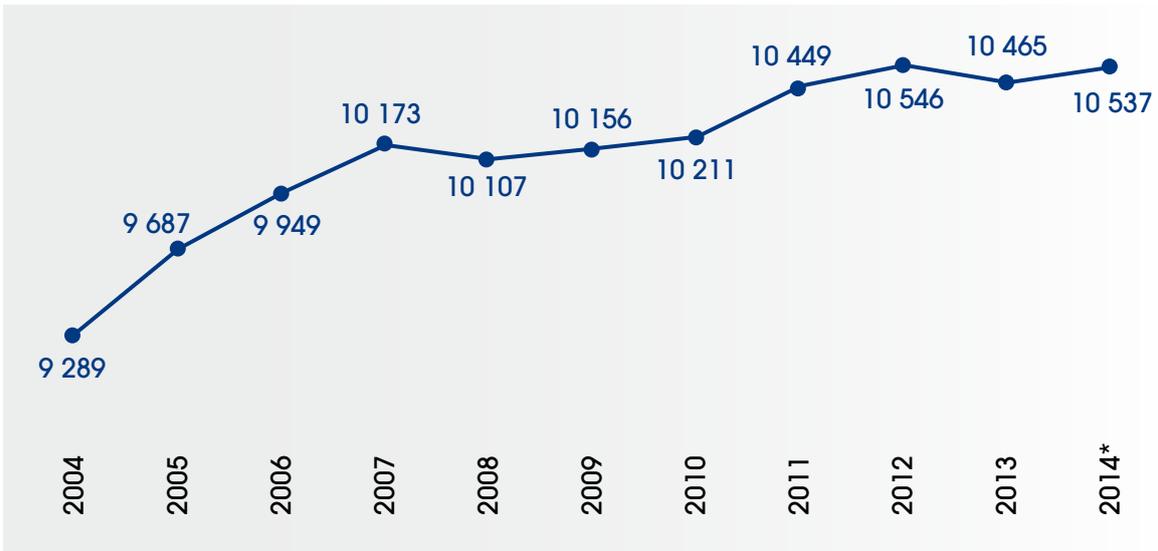
Source : IRPAUTO 2014, ACOSS - 2014, estimations ANFA
ND : Non Déterminé

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014, la branche a perdu 3 663 salariés. Cette perte est essentiellement concentrée sur le commerce automobile.

2 - Les rémunérations

2.1 - La masse salariale brute

HISTORIQUE DE LA MASSE SALARIALE (EN MILLIONS D'EUROS)



Évolution 2013/2014

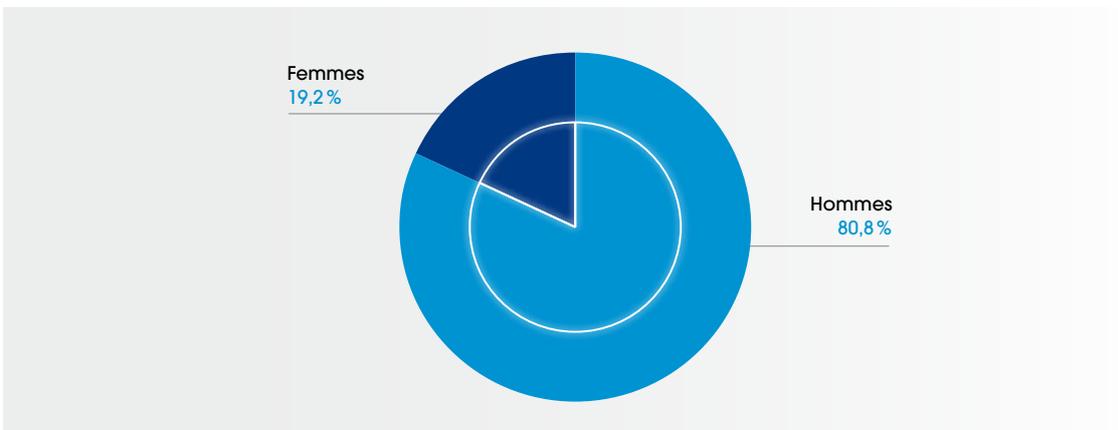
+ 0,7%

Source : INSEE-DADS

* Données estimées à partir des données ACOSS secteur 4

La masse salariale a légèrement augmenté entre 2013 et 2014 (+0,7%).

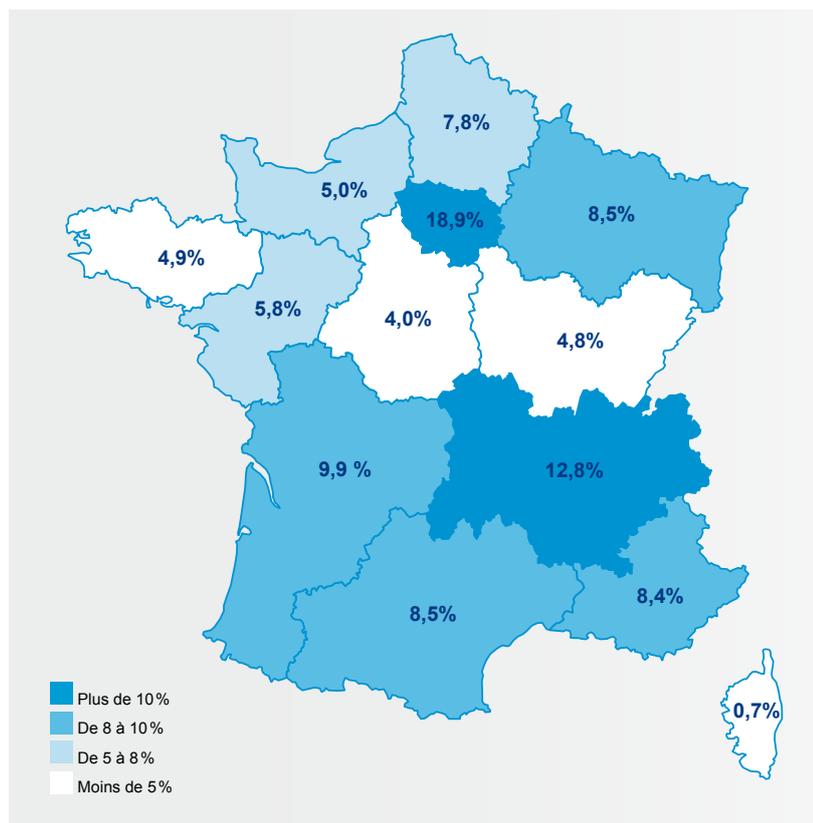
2.1.1 - Répartition de la masse salariale brute annuelle selon le sexe



Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 389 454 personnes

Près de 81 % de la masse salariale provient des salariés masculins.

2.1.2 - Répartition régionale de la masse salariale brute



Trois régions concentrent près de 42% de la masse salariale de la branche :

- L'Île-de-France avec 18,9% de la masse salariale
- Auvergne / Rhône-Alpes avec 12,8% de la masse salariale
- Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes avec 9,9% de la masse salariale.

2.1.3 - Répartition de la masse salariale brute selon l'activité principale des entreprises

	Année 2014	Année 2013
Commerce automobile	48,0%	49,4%
Réparation automobile	29,5%	28,7%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	5,2%	5,4%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2,7%	2,8%
Commerce et réparation de cycles et motocycles	3,3%	3,3%
Contrôle technique automobile	3,1%	3,1%
Écoles de conduite	3,4%	3,6%
Location courte durée	1,9%	1,3%
Location longue durée	0,6%	0,5%
Démolisseurs-recycleurs	0,8%	0,7%
Parcs de stationnement	1,4%	1,1%
Stations de lavage	ND	ND
Ensemble	100%	100%

Source : IRPAUTO - Nombre d'observations : 389 454 personnes - ND : Non Déterminé

En 2014, près de 50% de la masse salariale de la branche provient du Commerce automobile. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2013.

2.1.4 - Répartition de la masse salariale brute selon la taille de l'entreprise

	Masse salariale brute 2014
1 à 4 salariés	19,8%
5 à 9 salariés	21,4%
10 à 19 salariés	18,0%
20 à 49 salariés	22,2%
50 à 99 salariés	12,3%
100 à 499 salariés	5,5%
500 à 999 salariés	0,3%
1 000 salariés et plus	0,5%
Total	100 %

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 389 454 personnes

En 2014, 58% de la masse salariale de la branche provient de salariés issus d'entreprises de plus de 10 salariés.

2.1.5 - Répartition de la masse salariale brute selon les catégories socioprofessionnelles

	Masse salariale brute 2014
Chefs d'entreprise salariés	1,7%
Cadres	43,1%
Agents de maîtrise	21,4%
Ouvriers	16,0%
Employés	14,1%
Apprentis	3,7%
Total	100 %

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 389 454 personnes

Près de 43% de la masse salariale de la branche provient de salariés occupant un poste d'ouvrier.

2.2 - Le niveau des rémunérations

2.2.1 - Le niveau de rémunération selon le sexe

	Salaire moyen
Hommes	28 103
Femmes	25 159
Total	27 570

Source : IRPAUTO - 2014

Nombre d'observations : 269 096 personnes à temps plein présentes toute l'année

En 2014, le salaire moyen annuel de la branche est estimé à 27 570 euros bruts.

2.2.2 - Le niveau de rémunération selon l'activité principale de l'entreprise

Secteur d'activité	Code NAF	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Différence salaires moyens F/H
Commerce Automobile	4511Z	30 674	26 290	29 897	-14,3%
	4519Z	34 020	28 110	33 196	-17,4%
	Total	30 971	26 414	30 178	-14,7%
Réparation Automobile	4520A	25 052	24 033	24 913	-4,1%
	4520B	28 946	26 009	28 602	-10,1%
	Total	25 346	24 159	25 186	-4,7%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	26 077	25 017	25 918	-4,1%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	24 892	21 268	23 120	-14,6%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	25 501	24 405	25 334	-4,3%
	4764Z	24 288	NS	24 202	NS
	9529Z	NS	NS	NS	NS
	Total	25 269	24 257	25 116	-4,0%
Contrôle technique automobile	7120A	26 648	23 099	26 299	-13,3%
Ecoles de conduite	8553Z	24 001	20 847	22 599	-13,1%
	8559B	NS	NS	NS	NS
	Total	24 029	20 853	22 619	-13,2%
Location courte durée	7711A	29 217	28 230	28 863	-3,4%
	7739Z	NS	NS	NS	NS
	Total	29 207	28 263	28 871	-3,2%
Location longue durée	7711B	45 590	33 817	40 616	-25,8%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	24 833	25 506	24 941	2,7%
	4532Z	26 077	25 017	25 918	-4,1%
	Total	26 019	25 042	25 872	-3,8%
Parcs de stationnement	5221Z	29 467	28 689	29 326	-2,6%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND
Total		28 103	25 159	27 570	-10,5%

Source : IRPAUTO - 2014 - Nombre d'observations : 269 096 personnes à temps plein présentes toute l'année

ND : Non Déterminé

NS : Non Significatif

En 2014, le salaire annuel moyen de la branche est de 28 103 euros bruts pour les hommes et de 25 159 euros bruts pour les femmes

2.2.3 - Le niveau de rémunération selon les catégories socioprofessionnelles

	Hommes	Femmes	Salaire moyen	Écart F/H
Employés	24 751	22 146	23 756	-10,5%
Ouvriers	22 632	19 137	22 541	-15,4%
Agents de maîtrise	34 125	30 163	33 383	-11,6%
Cadres	51 080	42 558	49 621	-16,7%

Source : IRPAUTO - 2014 - Nombre d'observations : 269 096 personnes à temps plein présentes toute l'année

3 - Les conditions d'emploi

3.1 - L'ancienneté des salariés dans l'entreprise

	En 2013		En 2014	
	Nombre de salariés	Part	Nombre de salariés	Part
Moins de 1 an	69 348	17,4%	70 469	17,8%
De 1 à 2 ans	87 045	21,8%	83 709	21,2%
De 3 à 5 ans	79 765	20,0%	79 036	20,0%
De 6 à 9 ans	69 108	17,3%	68 103	17,2%
De 10 à 19 ans	66 444	16,7%	67 069	17,0%
De 20 à 29 ans	20 671	5,2%	20 368	5,2%
30 ans et plus	6 433	1,6%	6 475	1,6%
Ensemble	398 814	100 %	395 229	100 %

(données concernant uniquement les CDI)

Source : IRPAUTO - Nombre d'observations : 308957 personnes en 2014

Définition de l'ancienneté selon IRPAUTO : total de la durée des périodes d'activité dans la branche (sont exclus le chômage, les arrêts maladie, les périodes d'activité pour une autre branche)

En 2014, près de 41 % des salariés de la branche ont 5 ans ou plus d'ancienneté dans leur entreprise actuelle. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2013 (39%).

3.2 - La durée hebdomadaire du travail pour les salariés par activité de la branche

Secteur d'activité	Code NAF	% de femmes à temps plein	% d'hommes à temps plein	% de salariés à temps plein
Commerce automobile	4511Z	80,7%	97,1%	93,7%
	4519Z	84,1%	97,9%	95,5%
	Total	80,9%	97,1%	93,8%
Réparation automobile	4520A	58,4%	94,7%	88,0%
	4520B	69,2%	96,8%	92,5%
	Total	59,0%	94,9%	88,3%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	74,2%	95,6%	91,2%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	59,3%	63,9%	61,7%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	66,0%	93,8%	88,3%
	4764Z	61,4%	90,4%	85,0%
	9529Z	42,0%	90,5%	79,0%
	Total	64,8%	93,3%	87,7%
Contrôle technique automobile	7120A	56,9%	92,3%	85,4%
Écoles de conduite	8553Z	64,3%	64,3%	64,3%
	8559B	NS	NS	NS
	Total	64,3%	64,3%	64,3%
Location courte durée	7711A	83,8%	84,6%	84,3%
	7739Z	79,3%	94,7%	89,6%
	Total	83,6%	85,0%	84,5%
Location longue durée	7711B	91,7%	96,5%	94,5%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	72,6%	95,0%	90,6%
	4532Z	66,7%	93,1%	88,6%
	Total	69,8%	94,0%	89,6%
Parcs de stationnement	5221Z	82,4%	91,5%	89,6%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		69,7%	94,0%	88,5%

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 308957 personnes - ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

En moyenne, 88,5% des salariés de la branche sont à temps plein en 2014. Les femmes occupent en général moins de postes à temps plein que les hommes. Cependant, certaines activités affichent un faible pourcentage de salariés à temps plein quel que soit le sexe, parmi lesquelles le commerce de détail de carburants (61,7% de salariés à temps plein) et les écoles de conduite (64,3% de salariés à temps plein).

3.3 - La nature des contrats pour les salariés par activité de la branche

Secteur d'activité	Code NAF	CDI	CDD	Aides	Apprentissage	Autres	Non renseigné	Total	% CDI
Commerce automobile	4511Z	124 714	9 067	20	5 061	825	10 147	149 834	89,3%
	4519Z	9 176	608	1	451	43	751	11 030	89,3%
	Total	133 890	9 675	21	5 512	868	10 898	160 864	89,3%
Réparation automobile	4520A	94 817	10 768	38	8 345	564	8 602	123 134	82,8%
	4520B	6 752	581	5	437	35	482	8 292	86,5%
Total	Total	101 569	11 349	43	8 782	599	9 084	131 426	83,0%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	16 102	1 998	-	479	96	2 151	20 826	86,2%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	12 083	3 497	2	107	69	2 509	18 267	76,7%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	9 511	1 381	5	905	71	992	12 865	80,1%
	4764Z	1 379	275	-	62	17	179	1 912	79,6%
	9529Z	208	41	-	28	-	18	295	75,1%
Total	Total	11 098	1 697	5	995	88	1 189	15 072	79,9%
Contrôle technique automobile	7120A	10 362	1 037	1	30	73	741	12 244	90,1%
Écoles de conduite	8553Z	14 922	2 564	9	37	118	1 431	19 081	84,5%
	8559B	21	2	-	-	-	-	23	91,3%
	Total	14 943	2 566	9	37	118	1 431	19 104	84,6%
Location courte durée	7711A	5 478	1 195	2	82	23	488	7 268	80,8%
	7739Z	228	37	-	3	3	11	282	84,1%
Total	Total	5 706	1 232	2	85	26	499	7 550	80,9%
Location longue durée	7711B	1 151	134	-	49	4	75	1 413	86,0%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	1 411	167	-	14	6	146	1 744	88,3%
	4532Z	1 393	178	1	41	10	138	1 761	85,8%
	Total	2 804	345	1	55	16	284	3 505	87,1%
Parcs de stationnement	5221Z	3 829	766	-	42	29	292	4 958	82,1%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total		313 537	34 296	84	16 173	1 986	29 153	395 229	85,6%

Source : Données estimées par l'ANFA à partir des données IRPAUTO 2014 et des données ACROSS 2014
% CDI (Hors non renseignés) - ND : Non Déterminé - Nombre d'observations : 308 957 personnes

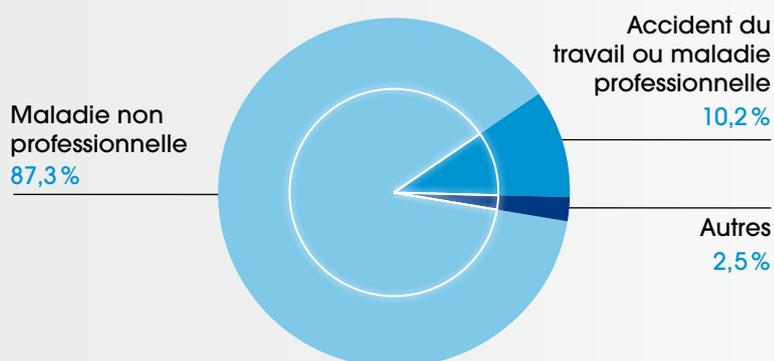
85,6% des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans la branche des services de l'automobile en 2014.

3.4 - Absences

Les absences (ou périodes d'inactivité) regroupent deux concepts :

- Les arrêts dont les causes peuvent être la maladie non professionnelle, la maladie professionnelle, un accident professionnel ou un accident de trajet.
- Les congés dont la nature peut être la maternité, la paternité, le congé parental et le congé de soutien familial.

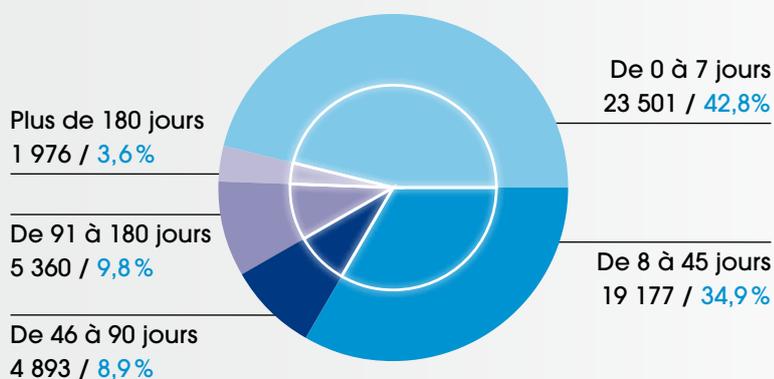
3.4.1 - Répartition du nombre d'arrêts selon le motif de l'arrêt



Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 54 907 personnes

87,3 % des arrêts sont des arrêts maladie non professionnelle en 2014.

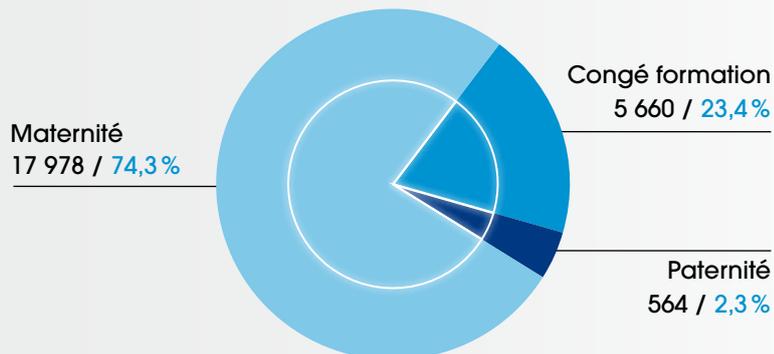
3.4.2 - Nombre d'arrêts selon la durée de l'arrêt



Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 54 907 personnes

En 2014, près de 43 % des arrêts sont des arrêts de moins de 7 jours.

3.4.3 - Répartition du nombre de congés selon le type de congés



Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 24 202 personnes

Près de 75 % des congés sont des congés maternité.

4 - Les horaires de travail

4.1 - Répartition des entreprises selon l'horaire collectif de travail

Secteur d'activité	Code NAF	35 h	plus de 35 h	Total
Commerce automobile	4511Z	55,5%	44,5%	100%
	4519Z	58,4%	41,6%	100%
	Total	55,7%	44,3%	100%
Réparation automobile	4520A	53,0%	47,0%	100%
	4520B	53,0%	47,0%	100%
	Total	53,0%	47,0%	100%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	57,0%	43,0%	100%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	56,5%	43,5%	100%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	54,8%	45,2%	100%
	4764Z	61,1%	38,9%	100%
	9529Z	63,2%	36,8%	100%
	Total	56,0%	44,0%	100%
Contrôle technique automobile	7120A	44,5%	55,5%	100%
Écoles de conduite	8553Z	68,9%	31,1%	100%
	8559B	71,4%	28,6%	100%
	Total	68,9%	31,1%	100%
Location courte durée	7711A	60,0%	40,0%	100%
	7739Z	77,3%	22,7%	100%
	Total	60,8%	39,2%	100%
Location longue durée	7711B	62,2%	37,8%	100%
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	54,9%	45,1%	100%
	4532Z	57,0%	43,0%	100%
	Total	56,8%	43,2%	100%
Parcs de stationnement	5221Z	58,8%	41,2%	100%
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		55,0%	45,0%	100%

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'Observations : 41 386 entreprises pour 170 026 salariés - ND : Non Déterminé

4.2 - Le forfait jour

Secteur d'activité	Code NAF	Cadres au forfait	Nombre de cadres	% de cadres au forfait
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	4511Z	5 512	15 954	34,5%
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	4520A	2 058	4 214	48,8%
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z	540	2 306	23,4%
Commerce d'autres véhicules automobiles	4730Z	306	2 568	11,9%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4519Z	293	753	38,9%
Autres activités		1 367	4 637	29,5%
Total		10 076	30 433	33,1%

Source : IRPAUTO 2014

4.3 - Les heures supplémentaires

Secteur d'activité	Code NAF	% d'entreprises	% de salariés	Nombre moyen d'heures par salarié et par mois
Commerce automobile	4511Z	32,6%	49,8%	5h30
	4519Z	33,0%	54,0%	4h30
	Total	32,6%	50,2%	5h24
Réparation automobile	4520A	35,3%	42,6%	7h42
	4520B	34,8%	42,8%	8h36
	Total	35,2%	42,6%	7h48
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	4532Z	33,2%	46,9%	4h12
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	4730Z	49,8%	37,0%	3h06
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z	29,6%	41,9%	8h00
	4764Z	36,2%	35,5%	6h18
	9529Z	24,5%	35,7%	5h48
	Total	30,3%	40,8%	7h42
Contrôle technique automobile	7120A	52,2%	48,1%	9h00
Écoles de conduite	8553Z	26,6%	25,8%	4h18
	8559B	NS	NS	NS
	Total	26,6%	25,8%	4h18
Location courte durée	7711A	12,2%	32,7%	2h24
	7739Z	78,6%	19,7%	2h12
	Total	12,7%	32,4%	2h24
Location longue durée	7711B	10,0%	11,4%	1h48
Démolisseurs-recycleurs	4677Z	NS	NS	NS
	4532Z	NS	NS	NS
	Total	NS	NS	4h18
Parcs de stationnement	5221Z	15,5%	44,1%	3h54
Stations de lavage	8129B	ND	ND	ND
Total		35,1%	47,3%	5h48

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'observations : 44 007 entreprises et 186 938 salariés
 ND : Non Déterminé - NS : Non Significatif

En 2014, un salarié de la branche des services de l'automobile faisait en moyenne 5h48 supplémentaires par mois.

5 - Les travailleurs handicapés

Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en trois catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée,
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque,
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

Seule la 1^{ère} catégorie est retenue dans les comptages ci-dessous.

5.1 - Taux d'emploi de travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon l'activité et la taille de l'entreprise

Secteur d'activité	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Commerce Automobile	0,5%	0,6%	1,0%	0,8%
Réparation Automobile	0,3%	0,7%	0,7%	0,6%
Commerce de détail d'équipements automobiles (hors démolisseurs)	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,4%	1,0%	1,0%	0,8%
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Contrôle technique automobile	0,5%	0,9%	0,7%	0,7%
Ecoles de conduite	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%
Location courte durée	0,4%	0,1%	0,3%	0,2%
Location longue durée	0,8%	0,2%	0,2%	0,2%
Démolisseurs-recycleurs	0,0%	0,2%	0,7%	0,0%
Parcs de stationnement	0,8%	0,4%	1,0%	0,8%
Stations de lavage	ND	ND	ND	ND
Total	0,4%	0,6%	0,8%	0,6%

Source : IRPAUTO - 2014 - Nombre d'Observations : 2 618 travailleurs handicapés

5.2 - Répartition des travailleurs handicapés (personnes invalides de 1^{ère} catégorie) selon la catégorie socioprofessionnelle et le handicap

	Invalidité reconnue par la Sécurité Sociale	
	Accident du travail	Maladie
Chefs d'entreprises salariés	4,0%	1,6%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4,0%	4,7%
Professions intermédiaires	12,0%	9,1%
Employés	8,0%	16,9%
Ouvriers	48,0%	42,1%
Non renseignés	24,0%	25,7%
Total	100 %	100 %

Source : IRPAUTO 2014 - Nombre d'Observations : 1 561 travailleurs handicapés

En 2014, 48% des travailleurs handicapés de la branche, dont le handicap est lié à un accident du travail, sont des ouvriers et 8% des employés.

Annexes

1. Glossaire des concepts
2. Note technique
3. Table de correspondance des codes NAF

1. Glossaire des concepts

1.1 - La Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) issue de l'INSEE :

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute **entreprise employant des salariés**. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Caractéristiques techniques :

Unité statistique enquêtée	Établissement
Périodicité de l'opération	Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee. Les données de l'année N sont diffusées de manière provisoire en janvier N+2 pour les évolutions de salaire et au deuxième semestre pour les données détaillées.
Historique	Depuis 1947 chaque employeur doit remplir un document administratif décrivant les périodes d'emploi et les salaires de ses salariés. Cette formalité obligatoire doit être accomplie par toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code général des Impôts. L'Insee en est destinataire officiel depuis 1950 et en assure l'exploitation statistique. Au départ, l'Insee exploitait des documents fiscaux prêtés par la direction générale des Impôts. A partir de 2005, un nouveau format informatique "déclaration annuelle de données sociales unifiée" (DADS-U) permet aux entreprises et collectivités équipées d'un logiciel de paie intégrant cette norme de produire une seule déclaration dématérialisée.
Méthodologie	Depuis 1993, les DADS font l'objet d'une exploitation rénovée dont la principale particularité est l'exploitation exhaustive des salariés. En 2002, des améliorations méthodologiques ont été mises en place. Chaque DADS reçue subit alors un certain nombre de traitements parmi lesquels : - une vérification accrue du secteur d'activité de l'établissement et de la localisation des salariés de la DADS ; - la codification de la catégorie socioprofessionnelle (CS) et de la commune de résidence : il s'agit d'une codification automatique de libellés de profession déclarés "en clair" par le système informatique de codification des réponses aux enquêtes (application Sicore), développé par l'Insee. Les échecs de codage automatique (un salarié sur 12 en moyenne) sont ensuite en partie repris manuellement ; - la cohérence de la DADS sert à vérifier la cohérence interne de la DADS (cohérence des heures, de la durée, des rémunérations, de la condition d'emploi).

La diffusion des données INSEE-DADS est soumise au secret statistique selon les règles suivantes :

- Il est géré au niveau « poste », « employeur », jusqu'aux éventuelles reconstitutions de cases.
- On ne peut diffuser dans les DADS aucune case comportant moins de 5 salariés ou postes
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80% de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85% de la grandeur étudiée dans la case.

Principaux concepts liés à cette source :

Période, dates et durée d'emploi :

Pour chaque ligne salariée déclarée sont indiquées une ou au maximum deux périodes d'emploi caractérisées chacune par leur date de début et leur date de fin. Si le salarié a effectué plus de deux périodes dans l'année et dans le même établissement, seules les deux périodes les plus longues sont retenues.

Dans les DADS, une année compte 360 jours, soit 12 mois de 30 jours. Les dates vont donc de 1 à 360.

La durée d'emploi est le nombre de jours correspondant à une ou plusieurs périodes d'emploi.

Poste :

Un poste correspond au cumul des lignes « salarié » d'un même salarié dans un même établissement, que ces lignes correspondent à des périodes d'emploi distinctes (exemple : emploi saisonnier) ou à des périodes d'emploi identiques (exemple : une ligne prime et une ligne salaire). Il est donc identifié par le couple NIR, SIRET.

Un salarié ayant travaillé dans deux établissements différents au cours de l'année se retrouve dans deux postes différents.

La proportion de postes résultant de l'agrégation de plus de 2 périodes n'est que d'environ 0,2%.

Poste non-annexe :

Un poste est considéré comme « non-annexe » si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heures par jour. Sinon, le poste est considéré comme annexe.

Les utilisations les plus fréquentes des DADS concernent les postes non annexes seulement. Mais pour certains domaines particuliers (saisonnalité par exemple) la prise en compte de l'ensemble des postes est justifiée. **Pour la branche des services de l'automobile, seuls les postes non-annexes seront comptabilisés.**

Poste à temps complet :

Les seuils statistiquement établis pour les temps complets correspondent à un horaire annuel d'environ 1 450 heures à 1 800 heures soit au moins 80% de 1 820 heures (soit 52 semaines de 35 heures).

Équivalent-Temps-Plein :

Il correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire annuel de référence : $ETP = \min(NBHEUR/référence, 1)$.

Ce système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur **secteur d'activité**, situés en **métropole**, dans les **Dom** (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Principaux concepts liés à cette source :

Entreprise :

Pour le répertoire Sirene, une entreprise est une personne physique ou morale exerçant de manière indépendante une activité professionnelle non salariée.

Il existe deux grandes catégories d'entreprises :

- l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de son exploitant (par exemple : commerçant, artisan, profession libérale, exploitant agricole...);
- l'entreprise dite personne morale (par exemple : société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL)...).

Établissement :

Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt,...).

SIRENE :

Le numéro Siren est le numéro unique d'identification attribué à chaque entreprise par l'Insee. C'est un simple numéro d'ordre, composé de neuf chiffres non significatifs (excepté pour les organismes publics). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'entreprise. Il est attribué une seule fois et n'est supprimé du répertoire qu'au moment de la disparition de la personne juridique (décès ou cessation de toute activité pour un entrepreneur individuel, cessation pour une personne morale). Ce numéro permet de suivre l'entreprise dans ses implantations géographiques, ses déplacements, pendant toute sa vie juridique. Pour une personne physique (artisan, commerçant, profession libérale...), ce numéro est attribué définitivement.

SIRET :

Le numéro Siret est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement (principal ou secondaire) par l'Insee. Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro Siren de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Il n'a aucun lien avec les caractéristiques de l'établissement. Il est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque celui-ci change d'adresse.

Tout établissement reçoit un Siret, même pour une entreprise qui exploite un établissement unique.

Le Siret est lié à la personne juridique.

S'il y a changement de personnalité juridique, il y a changement de Siren et donc changement de Siret.

Le Siret est localisé :

- Si plusieurs entreprises exercent leur activité dans un même lieu, il y a autant de numéros Siret différents.
- Une entreprise possède autant de Siret qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

Un numéro attribué à un établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.

Catégorie Juridique :

La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise. Les différentes formes juridiques ont été créées par la loi, soit pour réglementer une activité, soit pour répondre à un vide juridique, mais le but est toujours d'adapter le droit aux réalités et aux besoins économiques.

Le droit des affaires distingue :

- l'entrepreneur indépendant (artisan, commerçant...);
- la société (SARL, SA...);
- le groupement (GIE, association).
- les auto-entrepreneurs

Activité Principale Exercée (APE) :

Dans le cadre de sa mission de gestion du répertoire Sirene, l'Insee attribue à des fins statistiques, pour l'entreprise et pour chacun des établissements de l'entreprise, un code dit activité principale exercée (APE) à partir de la nomenclature d'activités française (NAF) définie par le décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007.

On distingue le code activité principale exercée par l'entreprise (APEN) et le code activité principale exercée par l'établissement (APET).

L'attribution de ce code tient compte des informations déclarées par l'entreprise sur les formulaires déposés auprès des centres de formalités des entreprises (CFE). Lorsque plusieurs activités sont décrites, il est important de déclarer l'activité principale en premier.

L'article 5 du décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007 précise :

- I. - L'attribution par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activités ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées.
- II. - Les modalités d'application, et en particulier le classement des unités économiques dans des postes précis de ces nomenclatures, par une administration ou un service public en vue d'une utilisation spécifique (non statistique) de ces nomenclatures sont de l'entière responsabilité du service utilisateur.
- III. - Si un texte réglementaire ou un contrat fait référence à ces nomenclatures, les signataires ont l'entière responsabilité du champ qu'ils entendent couvrir. Il leur appartient d'explicitier ce champ aussi complètement qu'il est nécessaire.

Branche professionnelle :

La branche professionnelle n'a pas de définition juridique, ce concept se déduit des dispositions du code du travail organisant la négociation des conventions collectives. Dans le cas général, elle est formée par l'ensemble des entreprises comprises dans le champ d'une convention collective nationale déterminée, et elle est incarnée par les organisations patronales et syndicales de salariés représentatives dans le champ professionnel ainsi fixé.

Le champ professionnel d'une convention collective est obligatoirement déterminé en termes d'activités économiques, d'où la référence souvent faite, pour le définir, aux « codes APE ». C'est ainsi que les parties signataires d'une convention collective sont amenées à expliciter aussi précisément que possible les activités décrites par la NAF, conformément aux indications du III ci-dessus.

L'exercice n'est pas difficile lorsqu'une activité revendiquée par les organisations représentatives correspond exactement à celle décrite par un code APE déterminé.

Dans le cas où une activité particulière est l'une de celles décrites par un code APE dans un ensemble plus large, un chevauchement peut apparaître lorsque des conventions collectives différentes ne sont pas suffisamment précises dans leurs définitions, ou bien lorsque plusieurs organisations patronales relevant de champs professionnels différents revendiquent une même activité. Le ministère du travail ne rend jamais obligatoires des champs professionnels qui se chevauchent. Dans un tel cas, il invite les organisations concurrentes à s'entendre entre elles pour faire émerger une solution acceptée par tous et, à défaut, il peut diligenter une « enquête de représentativité » pour qualifier la situation avant de prendre l'arrêté d'extension qui va entériner le champ de la convention collective pour tous les employeurs qui y sont inclus.

Auto-entrepreneur :

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. (source : INSEE)

Au sein de la branche des services de l'Automobile, un nombre important d'auto-entrepreneurs s'est déclaré dès 2009 dans les différentes activités que comprend la branche. Ainsi, en 2009, près de 5 900 créations d'auto-entreprises ont été enregistrées.

En 2014, les créations continuent et augmentent même par rapport à l'année passée (+2,8%). Le tableau suivant illustre le nombre de créations d'entreprises en 2014 selon la catégorie socio-juridique de l'entreprise et le code NAF (codes NAF entiers seulement).

Créations d'entreprises en 2014 selon la catégorie socio-juridique et le code NAF

APEN	Artisan	Artisan-Commerçant	Autre SARL	Commerçant	SARL unipersonnelle	Autres	Total	Dont Auto-entrepreneurs
4511Z	118	44	966	4 505	568	s	s	4 169
4519Z		s	35	58	32	s	s	s
4520A	3 666	202	740	406	569	683	6 266	3 053
4520B	140	6	47	s	26	s	280	129
4532Z	31	s	142	1 125	53	s	1 526	1 130
4540Z	288	s	103	82	74	s	662	307
4730Z	s	s	24	s	s	s	s	s
7120A	s	s	62		28	s	s	s
7711A	29	s	211	77	104	s	620	67
7711B		s	12		s	s	s	s
8553Z	s	s	177	34	164	s	s	s
total	4 283	298	2 519	6 310	1 630	2 901	17 941	9 171

S : Secret Statistique

Près de 9 171 entreprises ont été créées en 2014 sous le statut d'auto-entreprise. (Source : INSEE SIRENE)

Les données ACOSS sont disponibles sur le site <http://www.acoss.fr> et remplacent les données sur l'emploi salarié publiées habituellement par Pôle emploi mais non disponibles en 2011. Ce texte est issu du site de l'ACOSS.

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997).

Le champ des données ACOSS couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'ACOSS.

Les séries trimestrielles de l'emploi produites par l'ACOSS sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Succursale (source : greffe du tribunal de Caen)

http://www.greffe-tc-caen.fr/rcs_etabs.php

La succursale n'a pas de définition légale, mais elle est communément analysée comme une forme d'établissement secondaire (donc distinct de l'établissement principal mais n'ayant pas de personnalité morale propre), disposant d'une certaine autonomie. La succursale exerce une activité dans des locaux et avec un personnel distinct de celui de l'établissement principal. Elle doit avoir à sa tête un salarié de la «maison-mère», habilité à traiter avec les tiers.

La succursale est un établissement secondaire, mais tout établissement secondaire n'est pas une succursale.

Filiale (source : greffe du tribunal de Caen)

Notion exclusive aux personnes morales, la filiale est une société, ayant une personnalité juridique distincte de la «société-mère» et donc une existence autonome (et inscrite au RCS). On parle de filiale, au sens de l'article L.233-1 du code de commerce, quand une société a une participation de plus de 50% dans le capital d'une seconde.

Siège social (source : greffe du tribunal de Caen)

Le siège social est une notion propres aux sociétés, il s'agit en quelque sorte de leur domicile, c'est un élément d'identification qui doit figurer à ce titre dans les statuts. Il peut être défini comme le «centre de la vie juridique de la société», le lieu unique où, en principe, fonctionnent les organes de directions et les principaux services de la société.

Le siège social est important car il détermine la nationalité de la société. Ainsi, une société ayant son siège en France sera considérée comme française, et se verra appliquer le droit français. Il détermine également le tribunal territorialement compétent.

L'article L.123-11 du code de commerce dispose que «toute personne morale demandant son immatriculation au RCS doit justifier de la jouissance du ou des locaux où elle installe (...) le siège de l'entreprise». Cette justification peut-être apportée par une autorisation du propriétaire des murs, un contrat de bail,...

Les statuts doivent mentionner le siège réel de l'entreprise, c'est à dire le lieu où est effectivement dirigée la vie de la société (sauf le cas des contrats de domiciliation). Si le siège indiqué est considéré comme fictif, pour des raisons fiscales par exemples, les juges ont la possibilité de déterminer souverainement le siège réel.

Le greffe du tribunal de commerce du lieu d'immatriculation du siège est communément appelé «greffe principal».

Établissement principal (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement est entendu comme un lieu d'exploitation commerciale, et donc rattaché à un fonds de commerce ou à une activité, contrairement au siège social.

Le lieu de l'établissement principal est dans la majorité des cas le même que celui du siège social pour les sociétés. Mais ce n'est en rien une obligation, il peut être situé à une adresse différente, que ce soit ou non dans le même ressort du greffe.

Établissement secondaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'article R.123-40 le définit comme «tout établissement permanent, distinct du siège social ou de l'établissement principal et dirigé par la personne tenue à l'immatriculation, un préposé ou une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers».

Lors de l'ouverture d'un premier établissement dans le ressort d'un tribunal où il n'est pas immatriculé à titre principal (donc un établissement secondaire), le dirigeant procède à l'inscription au greffe du ressort de l'établissement secondaire (dans le délai d'1 mois avant ou après cette ouverture en vertu de l'article R.123-41), ce greffe dit «secondaire» avertira le greffe dit «principal», qu'un établissement a été ouvert dans son ressort.

Si un second établissement est ouvert dans le même greffe «secondaire» (il y a donc au moins 2 établissements secondaires dans ce même ressort), le dirigeant procède pareillement à l'inscription de ce nouvel établissement, mais le greffe «principal» ne sera cette fois pas informé (voir ci-dessous).

Établissement complémentaire (source : greffe du tribunal de Caen)

L'établissement complémentaire est un nouvel établissement ouvert dans le ressort d'un greffe où est déjà immatriculé au moins un autre établissement (voir article R.123-43). Ainsi, on peut ouvrir un établissement complémentaire dans le greffe «principal» (celui du siège pour les sociétés, ou de l'établissement principal pour les commerçants personnes physiques), ou dans le(s) greffe(s) secondaire(s) lorsqu'au moins un établissement secondaire est déjà immatriculé.

Secteur G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (Source : INSEE)

Cette section comprend le commerce de gros et de détail (vente sans transformation) de tout type de marchandises et la prestation de services liés à la vente de marchandises. Le commerce de gros et le commerce de détail sont les étapes finales de la distribution de marchandises. La réparation de véhicules automobiles et de motocycles est également comprise dans cette section.

La vente sans transformation comprend les opérations courantes (ou manipulations) associées au commerce, par exemple le tri, le calibrage et l'assemblage de biens, le mélange (association) de biens (par exemple : du vin ou du sable), l'embouteillage (avec ou sans nettoyage préalable des bouteilles), le conditionnement, le fractionnement et le reconditionnement pour la distribution en lots plus petits, le stockage (même avec congélation ou réfrigération), le nettoyage et le séchage de produits agricoles, la découpe de panneaux de bois, de fibres ou de métal comme activités accessoires.

La division 45 comprend les activités de commerce et de réparation de véhicules automobiles et les divisions 46 et 47 comprennent, quant à elles, toutes les autres activités de vente. La distinction entre la division 46 (Commerce de gros) et la division 47 (Commerce de détail) s'opère en fonction du type de client principal.

Le commerce de gros consiste en la revente (vente sans transformation) d'articles et de produits neufs ou d'occasion à des détaillants, à des usagers industriels et commerciaux, à des collectivités et à des utilisateurs professionnels, ou à d'autres grossistes, ou à des intermédiaires qui achètent ces articles et des produits pour le compte de ces détaillants, ces usagers, ces collectivités etc., ou pour les leur vendre. Les principales activités incluses sont celles des marchands en gros, c'est-à-dire des grossistes qui prennent possession des marchandises qu'ils vendent, des négociants en gros, des dépositaires, des distributeurs industriels, des exportateurs, des importateurs et des coopératives d'achat, des succursales et des bureaux de vente (mais pas des magasins de détail) qui sont tenus par des unités de fabrication ou d'exploitation minière indépendamment de leurs usines ou mines dans le but de commercialiser leurs produits et qui ne se contentent pas de répondre à des commandes par expédition directe depuis les usines ou mines. Sont également inclus les courtiers, commissionnaires et agents ainsi que les centrales d'achat et les coopératives qui commercialisent des produits agricoles. Les marchands en gros se chargent fréquemment d'opérations telles que l'assemblage, le tri, le calibrage de marchandises en grandes quantités, le fractionnement, le reconditionnement, la redistribution en petites quantités, par exemple de produits pharmaceutiques, l'entreposage, la réfrigération, la livraison et l'installation des marchandises, la promotion au bénéfice de leurs clients et la conception d'étiquettes.

La vente au détail est la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou d'occasion essentiellement destinés à la consommation des particuliers ou des ménages, par des magasins, des grands magasins, des comptoirs et des kiosques, des maisons de vente par correspondance, des colporteurs et des marchands ambulants, des coopératives de consommateurs, des maisons de vente aux enchères, etc. La plupart des détaillants prennent possession des marchandises qu'ils vendent mais certains agissent en tant qu'intermédiaires pour un commerçant principal et vendent en consignation ou sur la base de commissions.

2. Note technique

2.1 - Mise à jour 2015 de l'enquête menée en 2010 auprès des organisations patronales :

	Parcs de stationnement	Centres de formation de moniteurs	Démolisseurs Recycleurs	Stations de lavage
NAF	5221Z	8559B	4677Z et 4532Z	8129B
Représentants de l'activité contactés	L. Caniard (Vinci park) J.C. Philibin (CNPA)	J.P. Lemonnier (UNIDEC) P. Malpièce (CNPA)		
Problématiques spécifiques pour délimiter le champ d'observation	Les parcs de stationnement sont organisés en trois niveaux : 1- la holding 2- sociétés de capitaux, filiales de la holding 3- sociétés d'exploitation qui portent le personnel Il s'agit de comptabiliser uniquement les sociétés d'exploitation.	La difficulté de dénombrement concerne les entreprises dont l'activité principale est la formation des moniteurs.	- Le processus particulier de recyclage distingue les professionnels du 4532Z et du 4677Z - La filière non réglementaire traiterait 350 000 véhicules par an. - Il existe environ 1600 points d'entrée agréés par l'état au titre de la réglementation VHU	- Ne dispose pas d'un dénombrement des entreprises et des salariés - Les entreprises de la commission sociale sont enregistrées sous des codes NAF variés - Elles ne représentent qu'une seule technique de lavage : la haute pression - L'unité statistique essentielle est celle du centre de lavage. Une estimation est proposée : 4 500 centres de lavage + 2 000 portiques simples, 2 000 salariés employés dont 1 000 gérants.
Actions réalisées	- Un approfondissement de ce secteur a été réalisé en 2014 suite à l'observation des professionnels des parcs de stationnement qui estimaient sous-évalué le nombre de salariés de leur secteur dans ce rapport. - Les SIRET des bases ANFA et IRPAUTO ont été comparés en juin/juillet 2014. - Cette comparaison a fait apparaître des absences d'entreprises, à l'effectif salarié élevé, dans l'un et l'autre fichier. Il paraît donc pertinent d'assembler les deux listes de SIRET pour avoir un dénombrement plus précis.	En 2015, l'Observatoire de l'ANFA a récupéré, auprès du ministère de l'Intérieur, la liste exhaustive des Centres de Formation à la Conduite (CFM) issue de la base RAFAEL. Cette liste compte 207 établissements agréés par le ministère pour dispenser la formation de moniteur d'auto-école, dont 203 établissements en France métropolitaine. Sur les 203 établissements agréés seuls 14 ont un code NAF 8559B.	1- Récupérer la liste sous format Excel des démolisseurs agréés et de leur SIRET/SIREN en 2014 sur le site SINOE. 2- Commande des codes NAF auprès de l'INSEE. 3- Ne retenir que les codes NAF 4532Z et 4677Z	Prise en compte des données de l'IRP et de l'ANFA (environ 126 entreprises comptabilisées contre 600 en 2009 et 143 en 2010). Lois du changement de nomenclature NAF en 2008, les entreprises de lavage qui étaient englobées dans la NAF 747Z se sont dispersées dans les codes NAF suivants : 8121Z (Nettoyage courant des bâtiments), 8122Z (Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel). Un volume important d'entreprises a donc été «perdu» entre les deux éditions du rapport. Dans ces circonstances, en accord avec l'OBSA, nous avons pris la décision de ne pas publier de données relatives à ces stations de lavage pour le rapport des données sociales depuis 2010. Si une nouvelle constatation est observée dans les données ces prochaines années, elles seront alors présentées dans le rapport.

Suite à ces contacts, les commandes de statistiques passées à l'INSEE en juillet 2015 : transmission de la liste des Siret des codes Naf partagés pour une qualification des entreprises, des établissements et des salariés.

1^{er} cas de figure : les données sont issues de la source ACOSS

L'Observatoire de l'ANFA a téléchargé les données ACOSS (établissements employeurs et salariés) uniquement pour les codes NAF « entiers » pour la période 2010 à 2014 (<http://www.acoss.fr>).

Les données ACOSS remplacent les données sur l'emploi salarié habituellement publiées par Pôle emploi. Les variables « taille d'établissement » et « sexe » ne sont plus disponibles à partir de cette source.

2^{ème} cas de figure : les données ne sont pas disponibles dans la source ACOSS

- Pour les entreprises : on applique aux données INSEE – SIRENE 2014 l'évolution des entreprises constatée entre 2012 et 2013.
- Pour les salariés des codes NAF « partagés » : on utilise les données Pôle emploi jusqu'en 2011 puis IRPAUTO 2012, 2013 et 2014.
- Pour qualifier les salariés (âge, ancienneté,...) : on utilise les données IRPAUTO 2014 ou DADS 2013.

Partie 1 : Données exhaustives de la branche

1. Données de cadrage par grande activité (source : INSEE, ACOSS, Pôle emploi, traitement ANFA)

1.1. Dénombrement des entreprises

Pour les données 2014, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

1.2. Dénombrement des établissements

Pour les données 2014, on applique aux données établissements INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des établissements entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF.

1.3. Dénombrement des salariés

Pas d'estimation pour les codes NAF « entiers ».

Pour les codes NAF « partagés », on utilise les données IRPAUTO 2014.

2. Zoom sur les entreprises (source : INSEE, traitement ANFA)

2.1. Historique du nombre d'entreprises

Pour les codes NAF entiers, seules les données 2014 sont estimées. On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

Pour les codes NAF « partagés », de 2003 à 2007, on applique, aux données entreprises 2008, 50% de l'évolution du code NAF total et 50% de l'évolution de l'ensemble des codes NAF « entiers ». Pour l'année 2014, la démarche est la même que pour les codes NAF « entiers ».

2.2. Répartition des entreprises par région

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

2.3. Répartition des entreprises par département

Pour 2014, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprises et département.

2.4. Répartition des entreprises selon leur taille

Pour les codes NAF « partagés », de 2003 à 2006, on applique, aux données entreprises préalablement estimées (chapitre 2.1), la part des « moins de 10 salariés » et des « 10 salariés et plus » observé en 2007.

Exemple 1 pour le code NAF 4764Z :

	Total	Part des moins de 10 salariés	Part des 10 salariés et plus
Nombre d'entreprises 2007	312	303 entreprises soit 97,1 %	9 entreprises soit 2,9 %
Nombre d'entreprises 2006	279	279 x 97,1 % = 271 entreprises	279 x 2,9 % = 8 entreprises

Pour 2014, on applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

2.5. Répartition des entreprises selon leur taille et leur activité

On applique aux données entreprises INSEE – SIRENE 2013, l'évolution constatée des entreprises entre 2012 et 2013 (données INSEE-SIRENE) par code NAF, taille d'entreprise et département.

3. Zoom sur l'emploi (Source : INSEE, ACOSS, Pôle emploi, IRPAUTO, traitement ANFA)

3.1. Historique du nombre de salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données Pôle emploi pour les codes NAF « partagés » jusqu'en 2011 puis IRPAUTO pour 2012, 2013 et 2014.

3.2. Répartition des effectifs salariés selon le sexe

Données ACOSS en volume, données INSEE DADS en répartition.

3.3. Répartition par région des effectifs salariés et du nombre moyen de salariés par entreprise

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.4. Répartition par département des effectifs salariés

Données ACOSS pour les codes NAF « entiers », données IRPAUTO pour les codes NAF « partagés ».

3.5. Répartition des effectifs salariés selon le sexe et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS en volume, données IRPAUTO en répartition, INSEE DADS en répartition.

3.6. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2013.

3.7. Répartition des effectifs salariés selon la taille de l'entreprise et l'activité principale de l'entreprise

Données ACOSS estimées à partir des données DADS 2013.

3.8. Répartition des effectifs salariés selon l'âge et le sexe

Pyramide des âges issue des données d'IRPAUTO 2014, INSEE DADS 2013 pour le secteur G.

3.9. Âge moyen des effectifs salariés selon l'activité principale de l'entreprise

Données d'IRPAUTO 2014, INSEE DADS 2013 pour la part de salariés âgés de 55 ans ou plus.

3.10. Poids des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles

Données DADS 2013.

3.11 Poids des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et le sexe

Données DADS 2013.

3.12 Poids des salariés selon les catégories socioprofessionnelles et la taille de l'entreprise

Données DADS 2013.

3.13 Poids des effectifs salariés selon les principales catégories socioprofessionnelles et l'activité principale de l'entreprise

Données DADS 2013.

4. Zoom sur l'appareil de formation : données ANFA

Partie 2 : Données d'échantillon (source : IRPAUTO)

1. Les mouvements de personnel :

1.1. Le nombre d'embauches : données IRPAUTO 2014

1.2. Le nombre de départs :

La comparaison des données de cadrage 2013 et 2014 de l'ANFA permet d'obtenir les mouvements de salariés en 2014. La différence entre le solde obtenu en comparant les données de cadrage 2013 et 2014 et le nombre d'embauches recensé par IRPAUTO indique le nombre de départs de la profession selon l'ensemble des critères retenus (sexe, CSP, activité principale des entreprises).

1.3. Solde Embauches-Départs

La différence entre les données de cadrage 2013 et 2014.

1.4. Salariés âgés : données IRPAUTO 2014

2. Les rémunérations : données IRPAUTO 2014 et INSEE DADS 2013

3. Les conditions d'emploi : données IRPAUTO 2014

4. Les horaires de travail : données IRPAUTO 2014

5. Les travailleurs handicapés : données IRPAUTO 2014

L'OBSA souhaitait connaître la part des travailleurs handicapés selon 3 catégories non exclusives :

- les salariés reconnus handicapés par la CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées),
- les salariés bénéficiaires d'une pension d'invalidité 1^{ère} catégorie versée par la Sécurité Sociale,
- les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10 %.

Après investigation dans les bases IRPAUTO, on compte les personnes invalides de 1^{ère} catégorie*. Ils peuvent comprendre les victimes d'ATMP ayant entraîné une incapacité permanente (IP) d'au moins 10 %.

Il faut savoir que les victimes d'ATMP dont l'IP est d'au moins 10% et invalides de 2^e ou 3^e catégorie perdent toutes indemnités s'ils reprennent une activité rémunérée.

Concernant les salariés reconnus handicapés, ils ne sont pas répertoriés dans la base IRPAUTO et il n'y a pas d'autres sources à ce jour pour récupérer ces données pour la branche des services de l'automobile.

* Dans les bases IRPAUTO, les invalides sont classés en 3 catégories :

- 1^{ère} catégorie : invalide capable d'exercer une activité rémunérée.
- 2^e catégorie : invalide absolument incapable d'exercer une activité professionnelle quelconque.
- 3^e catégorie : invalide qui, étant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, est en outre dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.

L'état d'invalidité est apprécié globalement en fonction de deux critères :

- la reconnaissance d'une déficience physique ou mentale,
- un handicap socioprofessionnel consécutif à cette déficience, apprécié en fonction de la capacité de travail, de l'âge, du milieu professionnel,...

3. Table de correspondance des codes NAF

Activités	Nouveaux codes NAF (2008)	Anciens codes NAF (1992)
Commerce Automobile	4511Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	501Z Commerce de Véhicules automobiles
	4519Z Commerce d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Réparation Automobile	4520A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (- de 3,5t)	502Z Entretien et Réparation Automobile
	4520B Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles (+ de 3,5t)	
Commerce de détail d'équipements automobiles	4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles	503B Commerce de Détail d'Équipements Automobile
Commerce de détail de carburants	4730Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	505Z Commerce de détail de carburants
Commerce et réparation de cycles et de motocycles	4540Z Commerce et réparation de motocycles	504Z Commerce et réparation de cycles et motocycles
	4764Z* Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (exclusivement visé le commerce de bicyclettes)	524W Commerce de détail d'articles de sport et de loisir (uniquement le commerce de cycles)
	9529Z* Réparation d'autres biens personnels et domestiques (exclusivement visés l'entretien et la réparation de bicyclettes)	527H Réparation d'articles personnels et domestiques (uniquement la réparation de cycles)
Contrôle technique automobile	7120A Contrôle technique automobile	743A Contrôle technique automobile
Écoles de conduite	8553Z Enseignement de la conduite	804A Écoles de conduite
	8559B* Autres enseignements (exclusivement visés les centres de formation des enseignants à la conduite et à la sécurité routière)	804C Formation des adultes et formation continue (uniquement les centres de formation de moniteurs de conduite)
Location courte durée	7711A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	711A Location de courte durée de véhicules automobiles
	7739Z* Location et location bail d'autres machines, équipements et biens matériels (exclusivement visées la location et la location bail d'auto-caravanes et de motocycles)	712A Location d'autres matériels de transports terrestres (uniquement la location d'auto-caravanes et de motocycles)
Location longue durée	7711B Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	711B Location de longue durée de véhicules automobiles
Démolisieurs-recycleurs	4677Z* Commerce de gros de déchets et débris (lorsque l'activité de récupération des pièces automobiles réutilisables, associée aux opérations de collecte, de reconditionnement, de stockage et de livraison, fait relever l'entreprise du commerce de gros de déchets et débris métalliques et non métalliques et de matériaux de récupération)	371Z Récupération de matières métalliques recyclables (uniquement démolisseurs automobile)
	4532Z Commerce de détail d'équipements automobiles (lorsque l'activité de démontage et de recyclage de véhicules automobiles conduit essentiellement à vendre au détail des accessoires, pièces détachées et équipements d'occasion pour véhicules automobiles)	
Parcs de stationnement	5221Z* Services auxiliaires des transports terrestres (exclusivement visés l'exploitation de parcs, aires, garages et emplacements couverts ou non de stationnement pour véhicules)	632A Gestion d'infrastructures de transports terrestres (uniquement l'exploitation de parcs de stationnement)
Stations de lavage	8129B* Autres activités de nettoyage (exclusivement visées l'activité de nettoyage des véhicules, de préparation des véhicules neufs et de rénovation des véhicules d'occasion non effectuée chez le client)	747Z Activités de nettoyage (uniquement le nettoyage automobile)

*Codes NAF « partagés » avec d'autres activités susceptibles de relever d'une autre convention collective

Organisations patronales

- C.N.P.A. : Conseil National des Professions de l'Automobile
- F.F.C. : Fédération Française de la Carrosserie
- F.N.AA : Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile
- F.N.C.R.M. : Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et du Motocycle
- G.N.E.S.A. : Groupement National des Entreprises Spécialisées de l'Automobile
- Les Professionnels du Pneu
- S.N.C.T.A. : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- U.N.I.D.E.C. : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite

Organisations salariales

- Fédération de la Métallurgie CFE - CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
- FGMM - CFDT (Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie - Confédération Française Démocratique du Travail)
- FO Métaux (Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie)
- FTM CGT (Fédération des Travailleurs de la Métallurgie - Confédération Générale des Travailleurs)